



# TUDJENTIÑ BREIZH

ASSOCIATION DE LA NOBLESSE BRETONNE (ANB)

BRÉTAGNE OBLIGE ! ADALAMOUR DA VREIZH !

## ***1815 - 2015 : Commémoration du 200<sup>ème</sup> anniversaire de la naissance de Théodore de la Villemarqué***



***Bulletin No 14 - Année 2016 / Kannadig Niverenn 14 - Bloavezh 2016 5,00 €***

***TUDJENTIÑ BREIZH : 2, straed Sant-Alfoñs, 35000 ROAZHON  
Email : [anb.asso@free.fr](mailto:anb.asso@free.fr) - Site INTERNET : <http://anb.asso.free.fr>***





**TUDJENTIÑ BREIZH**  
ASSOCIATION DE LA NOBLESSE BRETONNE (ANÓ)

BRÉTAGNE OBLIGE ! A DALADOUR DA VREIZH !

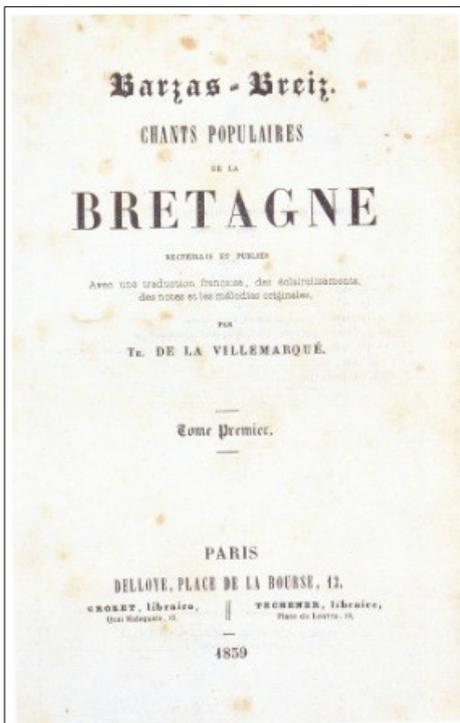
***1815 - 2015 : Commémoration du 200<sup>ème</sup>  
anniversaire de la naissance  
de Théodore de la Villemarqué***

**Sommaire du Bulletin No 14**

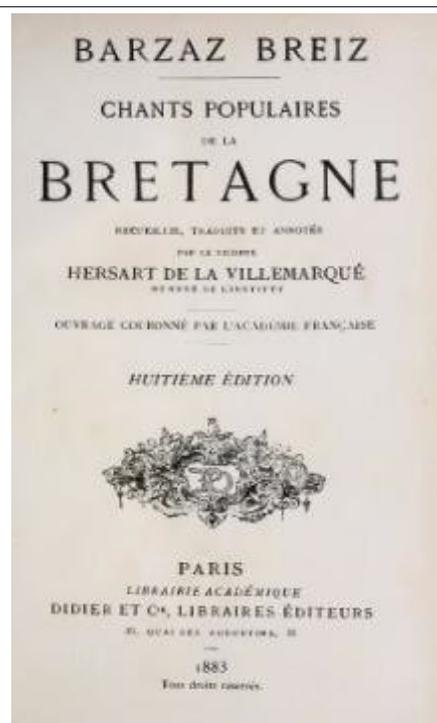
**Kannadig Niverenn 14**

<b>Pennad stur : Le Barzaz Breiz</b> (Jakez de Poulpiquet)	p.5
<b>La noblesse bretonne au XIX<sup>ème</sup> siècle</b> (Jakez de Poulpiquet)	p.7
<b>Dans la mansarde des frères de Courcy</b> (Fañch Postic)	p.19
<b>La querelle du Barzaz Breiz</b> (Claude Le Sciellour Griolet)	p.29
<b>La Villemarqué et le breton mondain</b> (Ronan Calvez)	p.38
<b>Théodore de la Villemarqué et l'Emsav</b> (Yves de Boisanger)	p.48

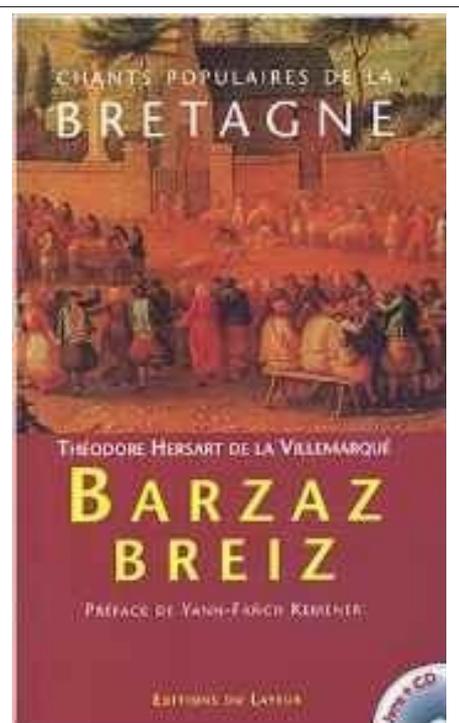
*(signature de Théodore de la Villemarqué)*



*Edition de 1839*



*Edition de 1883*



*Edition de 2003*



## *Le Barzaz Breiz*

*Jakez de Poulpiquet*

---

**A l'occasion du bicentenaire de la naissance de Théodore de la Villemarqué ("Kervarker" e brezhoneg) TUDJENTIL BREIZH se devait d'honorer la mémoire de cet aristocrate breton qui à 24 ans remit à l'honneur la langue bretonne en publiant le fameux *Barzaz Breiz*. Ce recueil choisi de chants populaires de Basse-Bretagne, jusque-là transmis de manière orale, connut ainsi grâce à sa publication en 1839 un grand succès littéraire dans toute l'Europe.**

Cet hommage de notre association eut lieu le Mercredi 10 Août 2016 sous la forme d'une visite des lieux même où passa son enfance Théodore de la Villemarqué : le manoir du Plessis-Nizon près de Pont-Aven et la chapelle attenante de Trémalo mis aimablement à notre disposition par nos adhérents le Comte et la Comtesse de la Villemarqué, magnifique chapelle où 120 personnes purent ensuite assister à une soirée-conférence sous la forme de trois présentations :

- la première présentation "*La noblesse bretonne au XIXème siècle*" permet de replacer Théodore de la Villemarqué dans un siècle marqué par la nécessaire adaptation de la noblesse bretonne à des temps nouveaux après la période troublée de la Révolution : la collecte de la "matière bretonne" par des aristocrates bretons en fut un de ses premiers aspects, la fondation (souvent par les mêmes aristocrates) de l'Association Bretonne en 1843 puis celle de l'Union Régionaliste Bretonne en 1898 (peu de temps après le décès de l'auteur du *Barzaz Breiz*) constituèrent les prémices du mouvement breton : l'Emsav.

- la seconde présentation "*La querelle du Barzaz Breiz*" s'attacha à expliquer la polémique qui suivit la publication du *Barzaz Breiz* et qui ne prit fin qu'avec les travaux universitaires de Donatien Laurent "A la source du *Barzaz Breiz*, la mémoire d'un peuple" accessibles au grand public (via les éditions Armen) en 1989 soit exactement 150 ans après la première édition du *Barzaz Breiz* ...

- la troisième présentation "*Théodore de la Villemarqué et l'Emsav ; réflexions sur l'oralité*" fut l'occasion pour l'arrière petit-fils de Théodore de la Villemarqué de nous livrer son analyse et son interprétation de Lez Breizh un des chants recueillis dans le *Barzaz Breiz*.

Vous trouverez dans ce Bulletin l'intégralité de ces 3 présentations orales de notre soirée du 10 Août dernier auxquelles nous avons ajouté avec l'autorisation de leurs auteurs deux articles d'universitaires (Fañch Postic et Ronan Calvez) parus en 2010

dans « Bretagne, du cœur aux lèvres » (Editions des Presses Universitaires de RENNES) en hommage à Donatien Laurent à l'occasion de son départ en retraite :

- le premier article "Dans la mansarde des frères de Courcy" permet de resituer le cercle d'amis bretons que fréquentait à Paris Théodore de la Villemarqué alors qu'il était étudiant à l'Ecole des Chartes.

- le second article évoque l'existence d'un breton "mondain" parlé par la noblesse de Basse-Bretagne.

La conclusion de notre soirée-conférence soulignait enfin le fait que le mouvement breton était clairement redevable à la remise à l'honneur au XIXème de la "matière bretonne" par tous ces aristocrates bretons dont la démarche a par ailleurs fortement inspiré les fondateurs de TUDJENTIL BREIZH lors de sa création en 2004 : ils représentent ainsi pour tous nos membres des modèles à suivre ...



***Soirée « Théodore de la Villemarqué » à la chapelle de Trémalo à Nizon (Août 2016)***



# ***La noblesse bretonne au XIX ème siècle***

*Jakez de Poulpiquet*

*(Extrait du mémoire soutenu en 2015 pour l'obtention du diplôme d'Etudes Celtiques de l'Université de Rennes 2)*

---

## **Résumé :**

***La noblesse bretonne a perdu à la Révolution non seulement ses privilèges mais aussi l'exercice du pouvoir dans une Bretagne quasiment autonome de 1532 à 1789. Le XIXème siècle constitue ainsi pour la noblesse bretonne une période d'adaptation où elle va s'investir non seulement dans le champ politique des régimes successifs (1er Empire, Restauration, Monarchie de Juillet, Second Empire, IIIème République) mais aussi dans le champ culturel à travers le collectage de chants populaires et la mise en valeur de l'Histoire de Bretagne. A travers l'Association Bretonne puis l'Union Régionaliste Bretonne elle contribue enfin à la modernisation de l'agriculture en Bretagne et à la création du mouvement breton : l'Emsav.***

## **Introduction**

Au début de la Révolution Française la noblesse bretonne commet l'erreur majeure de ne pas se rendre à Versailles à la convocation des Etats Généraux (en protestation du doublement des représentants du Tiers-Etat au Parlement de Bretagne). Elle ne peut donc influencer sur le cours des événements de l'été 1789 notamment au cours de cette fameuse nuit du 4 Août où furent abolis non seulement les privilèges de la noblesse mais surtout les droits particuliers de la Bretagne. La noblesse bretonne y perd notamment le monopole du pouvoir qu'elle exerçait sans partage en Bretagne depuis deux siècles et demi à travers les institutions parlementaires propres à la Bretagne (Etats, Parlement et Chambre des Comptes). L'Edit d'Union de la Bretagne (1532) au Royaume de France octroyait en effet à la province bretonne un régime d'autonomie contrôlé dans les faits par la noblesse bretonne qui détenant les plus hautes charges au Parlement de Bretagne se portait aussi garante des libertés bretonnes. Ce qui donna lieu pendant cette période à des regains de tensions récurrentes avec le pouvoir royal surtout depuis l'instauration de la monarchie absolue avec sous Louis XIV les révoltes du papier timbré et des Bonnets Rouges puis sous la Régence la conjuration de Pontcallec. Sous le règne de Louis XV le Parlement de Bretagne démissionna en Mai 1765 en protestation de la levée de nouveaux impôts. S'en suivit en Novembre 1765 l'emprisonnement du Procureur général au Parlement de Rennes : Louis-René de Caradeuc de la Chalotais.

Le XIX ème siècle est donc pour la noblesse bretonne, qui a perdu à la Révolution non seulement ses privilèges mais aussi l'exercice du pouvoir dans une Bretagne

autonome, une période d'adaptation qu'on se propose d'étudier jusqu'à la guerre de 1914 dans la mesure où le 19e siècle est compris dans les limites chronologiques généralement adoptées par les historiens, depuis 1815, date de la Restauration, jusqu'à 1914.

## **Le retour à partir de 1802 des émigrés bretons**

Bien que la majeure partie de la noblesse bretonne resta en Bretagne et ne fut pas inquiétée pendant la période révolutionnaire en raison de bonnes relations avec la population rurale environnante, les principaux événements qui provoquèrent l'émigration d'un nombre conséquent de gentilhommes bretons furent :

la fuite avortée en Juin 1791 de Louis XVI (arrêté à Varennes) puis son exécution en Janvier 1793.

le régime de la Terreur notamment à Nantes sous Carrier qui organisa des noyades massives dans la Loire où périrent de nombreux nobles nantais.

le débarquement royaliste de Quiberon de Juin 1795 où 748 d'entre eux furent fusillés après l'échec de l'expédition.

L'émigration de la noblesse bretonne eut lieu vers les terres étrangères les plus proches principalement l'Angleterre mais aussi à Jersey qui vit avec l'arrivée des émigrés sa population de 15.000 habitants augmenter d'un tiers : les émigrés de la noblesse bretonne représentant les deux tiers de l'ensemble de la noblesse française émigrée. On retrouve dans la noblesse bretonne émigrée à Jersey les familles suivantes : Alleno de Saint-Allouarn, Auffray, Bahuno du Liscoet, Bédée, Boispéan, Catuélan, La Boessière, Le Borgne de Keruzoret, La Bourdonnaye, de la Caunelaye, de Cacqueray, Caradeuc, des Cognietz, Coatlogon, Cornulier, Derval, Le Douarain de Trevelec, du Dresnay, l'Estourbeillon, Eveno, Kerdaniel, Kergozou, Kersalio, de la Fruglaye, Lansalut, Kerversault, Keranflec'h, Menorval, Goyon, de la Haye, de Kergoet, Kerangal, Keremar, Kerhoent, Kermel, Kerouallan, Kerpezdron, Kersauson, Louaisel, de la Moussaye, Le Nepvou, de Lourmel, de la Noue, Parscau, Pontfily, Quelen, Robien, Rosnyvinen, Saint-Gilles, Saint-Meloir, Saint-Pierre, Le Moyne de Talhouet, Tregoet, Vaucouleurs. <sup>1</sup>

La première loi contre les émigrés fut votée le 8 Avril 1792 qui instaurait la confiscation de leurs biens qui furent alors vendus comme biens nationaux : une partie d'entre eux put être racheté par des familles alliées restées en Bretagne qui leur rendirent leurs biens à leur retour.

La majorité des émigrés put rentrer en France à la faveur de la loi d'amnistie du 26 Avril 1802 voulue par Bonaparte qui intégra alors des nobles de l'Ancien Régime dans son armée et l'administration. Seuls les proches des Princes en exil ne revinrent en France qu'avec la Restauration de la Monarchie en 1814.

---

1

## **Une nouvelle noblesse bretonne créée sous l'Empire puis sous la Restauration**

Devenu Empereur Napoléon 1er créa sa propre noblesse d'Empire avec notamment une cinquantaine de nouvelles familles nobles bretonnes anoblies dont plusieurs subsistent de nos jours : de Bourayne, Gourlez de la Motte , Jan de la Hamelinaye, de Moncuit de Boiscuillé <sup>2</sup>. Certains membres de vieille famille noble d'extraction chevaleresque sont à nouveau anoblis sous l'Empire tel François-René de Kergariou (dont l'ancienneté de la famille remonte à 1340) qui est fait en 1810 comte d'empire puis nommé le 26 Décembre 1811 préfet d'Indre-et-Loire. Napoléon 1er continue aussi à intégrer à la vie politique des nobles de l'Ancien Régime sans en faire de nouveaux barons d'Empire : ainsi Aymar de Blois, dont on reparlera plus loin en tant que collecteur de chants populaires, est nommé en 1806 par décret impérial Conseiller Général du Finistère <sup>3</sup>

De retour sur le trône en 1814 Louis XVIII reconnaît la noblesse d'Empire : « La noblesse ancienne reprend ses titres. La nouvelle conserve les siens. ». Il ne tient pas non plus rigueur aux nobles qui se sont investis en politique sous l'Empire : Aymar de Blois est ainsi réintégré en 1815 dans la Marine en tant que Capitaine de Vaisseau et est fait la même année par Louis XVIII Chevalier de l'Ordre de Saint-Louis.

Les anoblissements par les Bourbons reprennent : en Bretagne sous la Restauration ce sont ainsi près de 80 nouvelles familles qui sont anoblies dont plusieurs subsistent de nos jours : de Cadoudal, de Dieuleveult, Hervé du Penhoat, Houitte de la Chesnais, Joyaut de Couesnongle, Miorcec de Kerdanet, Moreau de Lizoreux, de Ragueneil, de Largentaye <sup>4</sup>.

Louis XVIII fait également restituer les biens nationaux confisqués aux émigrés (du moins ceux ayant échappé la vente). Quant à Charles X qui lui succède en 1824 il affecte par la loi du 27 mars 1825 une indemnité aux nobles dépossédés par la Révolution. On peut donc estimer qu'en 1830 la noblesse bretonne a dans son ensemble retrouvé ses biens (mais pas ses privilèges) quelques quarante années après la Révolution. La construction de nouveaux châteaux en est la preuve la plus marquante.

### **Une période d'intense construction de châteaux**

Au XIXème siècle on assiste en France à une frénésie de restauration et de construction de châteaux sans doute en réaction de la noblesse au grand traumatisme de la Révolution : les nobles qui sont souvent de grands propriétaires terriens veulent ainsi marquer leur nouvelle puissance en partie retrouvée. La Bretagne n'y échappe pas car au XIXème rien que dans les quatre départements de

---

<sup>2</sup> VALETTE, Régis, 2002. Catalogue de la noblesse française au XXI ème siècle. Editions Robert Laffont.

<sup>3</sup> De BLOIS de la CALANDE Gérard. Aymard de Blois (1760-1852). Bulletin No 5 de l'Association de la Noblesse Bretonne (TUDJENTIL BREIZH), pages 6-18.

<sup>4</sup> VALETTE, Régis, 2002. Catalogue de la noblesse française au XXI ème siècle. Editions Robert Laffont.

l'actuelle Bretagne administratives pas moins de 260 nouveaux châteaux sont édifiés tandis que 130 châteaux sont agrandis et 180 reconstruits <sup>5</sup>.

## **Le mariage noble en Bretagne au XIX<sup>ème</sup>**

Dans son étude sur le mariage noble en Bretagne au XIX<sup>ème</sup> siècle <sup>6</sup> Xavier Ferrieu estime qu' « il fallait une cinquantaine d'années à une famille nouvellement titrée pour s'intégrer à la vieille aristocratie : c'est donc sous le second Empire qu'eut lieu la fusion entre ces 2 noblesses ». Il relève par ailleurs que pendant tout le XIX<sup>ème</sup> siècle, la règle générale du mariage noble en Bretagne reste l'endogamie sociale, comme sous l'Ancien Régime et malgré la Révolution : « on ne peut et on ne doit s'allier qu'aux familles de ses pairs ». Il constate qu'on se marie au XIX<sup>ème</sup> dans la noblesse bretonne en moyenne à 29 ans pour les hommes et 22 ans pour les femmes : la différence d'âge entre conjoints tend donc à diminuer par rapport au XVIII<sup>ème</sup> où il n'était pas rare de voire des hommes quadragénaires épouser des jeunes filles de 16-17 ans. En cas de veuvage on attend de 2 à 6 ans avant de se remarier.

## **L'investissement de la noblesse bretonne en politique**

Les Bourbons revenus sur le trône ne rétablissent pas dans leurs droits les anciens Parlements dont celui de Bretagne sans doute en raison des fortes résistances qu'opposèrent à leurs aïeux des Parlements tels que celui de Bretagne.

La noblesse bretonne perd donc définitivement sous la Restauration l'illusion de revenir à une Bretagne autonome où elle exerçait un pouvoir sans partages. Elle va donc s'adapter aux nouveaux régimes successifs du XIX<sup>ème</sup> (tous assez centralisateurs qu'ils soient monarchiques, impériaux ou républicains) en s'investissant à tous les échelons de mandats politiques ainsi en 1830, 70 % des conseillers généraux de Loire-Atlantique sont des nobles <sup>7</sup> : ce chiffre pouvant être expliqué par le suffrage censitaire établi entre 1815 et 1848 : le corps électoral est en effet réduit en 1830 à ceux qui payent au moins 300 francs d'impôts et celui des éligibles à ceux qui payent plus de 1000 francs d'impôts. Ce suffrage censitaire favorise donc les nobles, souvent de riches propriétaires terriens <sup>8</sup>.

Cette forte proportion de nobles en politique s'observe cependant encore au terme de l'Empire où sur 171 conseillers généraux bretons on trouve 72 nobles soit 42% des conseillers généraux <sup>9</sup>. On retrouve un pourcentage analogue chez les députés au début de la III<sup>ème</sup> République puisque sur les 130 députés de Bretagne élus de 1871 à 1885 40 % sont des nobles <sup>10</sup>.

---

<sup>5</sup> MORVAN Frédéric, 2014. Les Bretons, l'esprit valeureux et l'âme fière (1870-1970). Editions Michel Lafon.

<sup>6</sup> FERRIEU Xavier, 1981. Le mariage noble en Bretagne au XIX<sup>e</sup> siècle. Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest. Volume 88. pp 189-206.

<sup>7</sup> LAUNAY Marcel, KAHN Claude, LANDAIS Jean et al.. 2001. La noblesse nantaise au XIX<sup>e</sup> siècle. Ouest Editions.

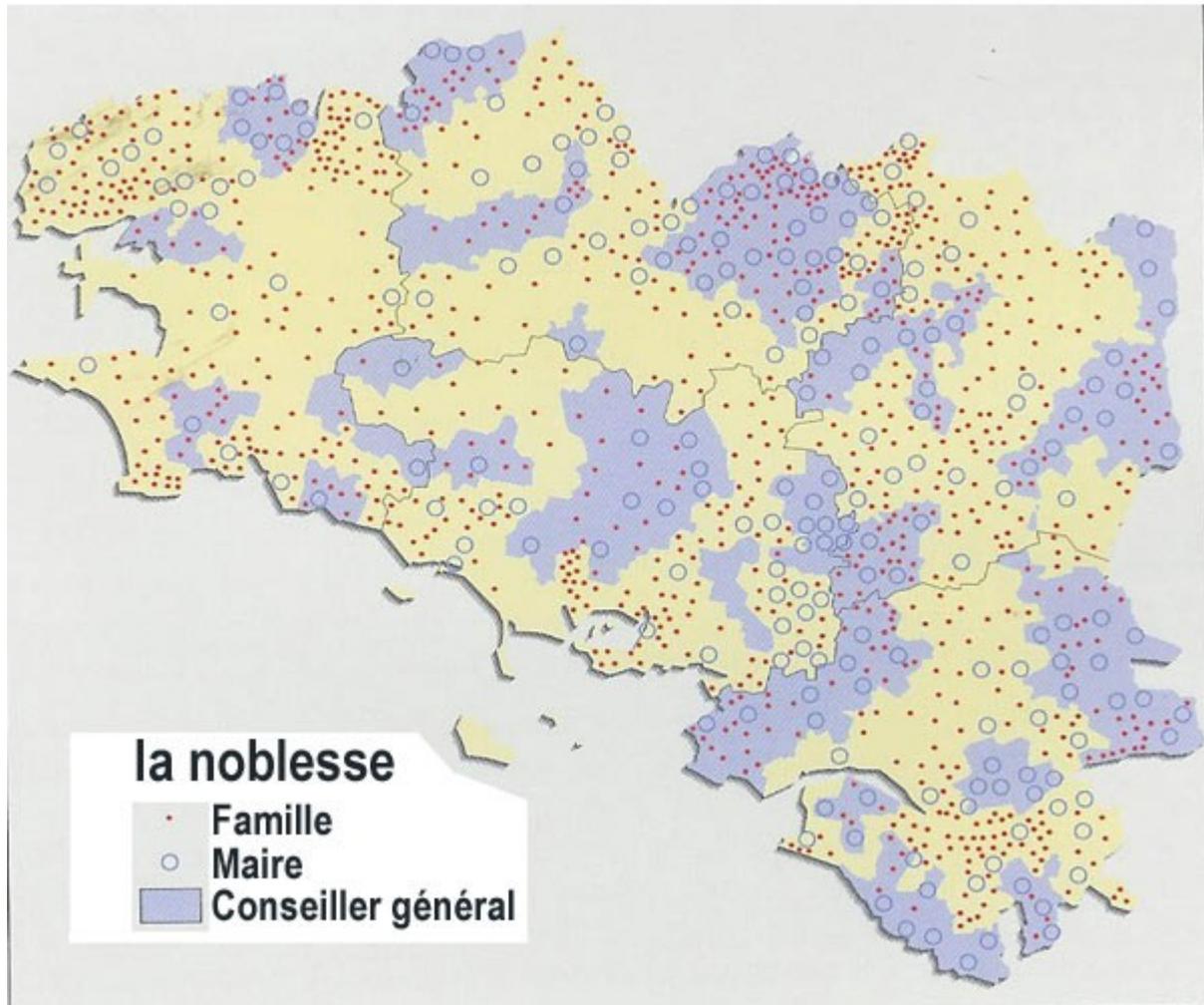
<sup>8</sup> MONNIER Jean-Jacques et CASSARD Jean-Christophe, 1997. Toute l'Histoire de la Bretagne. Editions Skol Vreizh.

<sup>9</sup> Idem

<sup>10</sup> MORVAN Frédéric, 2014. Les Bretons, l'esprit valeureux et l'âme fière (1870-1970). Editions Michel Lafon.

## Le poids des notables : la noblesse en Bretagne au début du XX<sup>e</sup> siècle.

D'après *Histoire de la Bretagne*, Editions Privat.



En pratique les nobles bretons s'affirment en politique royalistes et plus précisément légitimistes plutôt qu'orléanistes <sup>11</sup> : à l'avènement en 1830 du roi Louis-Philippe (de la branche des Orléans) nombre d'entre eux démissionnèrent de leurs mandats d'élus ou de l'armée pour demeurer fidèles au Comte de Chambord, petit-fils de Charles X (roi de 1824 à 1830) ce qui peut expliquer que ne furent anoblies sous Louis-Philippe que deux familles bretonnes <sup>12</sup>: les Bouet-Willaumez et les Goury du Roslan.

Lors de l'élection présidentielle du 10 Décembre 1848 les deux premiers des 6 candidats, le prince Louis-Napoléon Bonaparte et le républicain Louis-Eugène Cavaignac, obtiennent au niveau national les scores respectifs de 74 % et 20 %, Le prince Louis-Napoléon Bonaparte bénéficie en principe du soutien des légitimistes suite au Congrès en Novembre 1848 de leurs délégués de l'Ouest à Rennes : il représente en effet à leurs yeux le candidat de l'ordre et de la liberté de l'enseignement tandis que Cavaignac représente pour eux le fils d'un conventionnel régicide lors du jugement de Louis XVI. Dans les faits cette position des légitimistes

<sup>11</sup> SAINT-HOUARDON (de) Jean., 2011. Nobles en Bretagne (2 tomes). Editions Envoren.

<sup>12</sup> VALETTE, Régis, 2002. Catalogue de la noblesse française au XXI<sup>e</sup> siècle. Editions Robert Laffont.

demeure plus contrastée : l'analyse plus fine des résultats par département breton montre en effet que la Loire-Inférieure (future Loire-Atlantique) se distingue par une abstention assez forte qui a été traduite par la méfiance d'une partie de l'électorat légitimiste, de même que dans la partie gallophone du Morbihan où les notables légitimistes (la plupart du temps des nobles) essaient de faire passer cette tentation de l'abstention dans les rangs de l'électorat rural sur lequel ils sont très influents <sup>13</sup> .

Lors du plébiscite de Napoléon-Bonaparte de Décembre 1851 dans lequel « Le Peuple français veut le maintien de l'autorité de Louis-Napoléon Bonaparte, et lui délègue les pouvoirs nécessaires pour établir une constitution sur les bases proposées dans sa proclamation du 2 décembre 1851 » moins de 54 % des électeurs bretons se sont déplacés contre 82 % au niveau national, on retrouve donc en partie le comportement précédent d'abstention observé en 1848. Le taux d'adhésion au OUI le plus faible observé se situe à nouveau dans la majeure partie de la Loire-Inférieure ainsi que dans le centre du Morbihan (fief de la puissante famille de Rohan), la Haute-Cornouaille et le Léon où l'influence des notables légitimistes reste très forte. On observe par contre une abstention très faible et un taux d'adhésion au OUI très élevé dans les Côtes-du-Nord qui éliront ainsi des députés bonapartistes avant de devenir des bastions rouges au cours de la IIIème République <sup>14</sup>

Il faut toutefois noter qu'après 1857 les légitimistes sont régulièrement battus car beaucoup d'électeurs bretons ne votent plus royaliste dès lors que la religion n'est pas menacée par les gouvernements. Ainsi aux élections de 1885, la Bretagne bascule à droite du fait de la politique de Jules Ferry, jugée anticléricale. Deux autres évènements marquent le lent déclin du vote royaliste : 1873 voit la restauration manquée de la monarchie après le refus du drapeau tricolore par le prétendant au trône le Comte de Chambord, petit-fils du dernier roi Charles X et en 1892 de nombreux catholiques finissent par adhérer à la République à la suite de l'Encyclique du pape Léon XIII *Inter sollicitudines* leur demandant de participer à la vie politique du pays.

Au début du XXème lors de l'arrivée des radicaux anticléricaux au gouvernement (dont Emile Combes) sont victimes des affaires des décorations en 1902 puis de celle des fiches de nombreux officiers de l'armée pratiquants catholiques (et jugés de ce fait non républicains) parmi lesquels on trouvait précisément une forte proportion d'officier nobles choisissant alors traditionnellement le métier des armes.

En été 1902 l'expulsion des congrégations religieuses donnèrent lieu à un climat quasi-insurrectionnel notamment dans le Finistère : 2000 paysans armés de fourches à Landerneau, 1200 manifestants à Crozon, 1500 à Pont-Croix, 2000 à Gouézec et 12000 à Quimper.

Le vote en Décembre 1905 de la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat va provoquer de nouvelles tensions en Basse-Bretagne avec l'affaire des inventaires où la noblesse

---

<sup>13</sup> TANGUY Bernard et LAGREE Michel, 2002. Atlas d'Histoire de Bretagne. Editions Skol Vreizh.

<sup>14</sup> PIERRE Patrick, 2002 dans Atlas d'Histoire de Bretagne. Editions Skol Vreizh.

bretonne <sup>15</sup> se rangera aux côtés des manifestants venus s'opposer physiquement aux agents (protégés par l'armée) chargés de l'inventaire des lieux de cultes. L'inventaire des biens de l'Eglise y étant vécu comme une profanation, un nombre conséquent d'officiers catholiques démissionneront alors de l'armée,

## **Des nobles bretons pionniers dans la valorisation de la « matière bretonne »**

Sans oublier les grands auteurs de langue française appartenant à la noblesse de Haute-Bretagne comme de René de Chateaubriand ou Félicité de Lamennais qui influencèrent durablement la pensée française au XIX<sup>ème</sup> siècle (et qui dans leurs écrits valorisèrent de manière affective la Bretagne de leur enfance) nous nous intéresserons plus spécifiquement aux nobles bretons qui s'employèrent à valoriser la « matière bretonne » qui se rapporte à la langue, aux traditions et à l'Histoire de la Bretagne. On peut ainsi les rattacher au courant littéraire du XIX<sup>ème</sup> siècle qu'on appellera « bretonnisme ». On notera dans la liste ci-dessous établie par ordre chronologique de date de naissance l'interconnexion des réseaux fréquentés par la noblesse bretonne : Académie Celtique, réseaux des collecteurs de chants populaires bretons, Association Bretonne ainsi que les réseaux royalistes et catholiques. On notera également la présence de deux femmes parmi les collecteurs de mémoire.

- **Aymar de Blois (1762-1852) : le précurseur.** Aymar de Blois adhère dès sa création en 1805 à l'Académie Celtique (avec d'autres aristocrates bretons dont Jean-François Le Gonidec de Kerdaniel et François-René de Kergariou) dont le but est « la recherche de la langue et des antiquités celtiques » : il pratique en effet le breton et le gallois et publie en 1810 dans les Mémoires de l'Académie Celtique un article « Remarques sur l'accent breton armoricain ». C'est au début des années 1820 qu'il entendit des femmes du hameau de Troudousten (près du Manoir du Grand Launay où il réside) chanter une longue ballade tragique dont il s'empressa de noter les paroles et la musique : il en tira en 1823 pour un cercle de proches une étude approfondie « L'héritière de Keroulas, romance bretonne du XVI<sup>ème</sup> siècle ». Ce sont alors ses amis aristocrates qui se chargeront alors de la publier sans toujours mentionner leur auteur : Armand du Chatellier (futur fondateur de l'Association Bretonne) en 1828, le Chevalier de Fréminville en 1835 puis en 1837 Jean-François Le Gonidec de Kerdaniel (premier unificateur de l'orthographe de la langue bretonne). Il saura aussi intéresser à la collecte des chants populaires de la Bretagne d'autres jeunes aristocrates bretons dont Théodore Hersart de La Villemarqué qu'il rencontre en 1836 et à qui il fournira une quantité de textes collectés auprès de vieux Morlaisiens.
- **Jean-François Le Gonidec de Kerdaniel (1775-1838) : le grammairien.** Dès 1807, il publie une *grammaire celto-bretonne* où il étudie notamment le système syntaxique. Au vu du succès de la traduction de la Bible en gallois il entreprend de traduire la Bible en breton (son *katekiz historik*) parue en 1821 avec l'autorisation de l'Eglise mais il n'en fut pas de même avec

<sup>15</sup> SAINT-HOUARDON (de) Jean, 2011. Nobles en Bretagne (2 tomes). Editions Envoren.

la publication de son *testament nevez* en 1827 car financé par une organisation protestante. Enfin en 1837 soit un an avant sa mort il fait paraître un *Dictionnaire français-breton* qui sera enrichi et réédité en 1850 par La Villemarqué.

- **Comtesse Charles de Saint-Prix (1789-1869)**<sup>16</sup>: Née Émilie Barbe Guiton à Callac, elle commence à y collecter des chants populaires en 1820 en relation sans doute avec Jean-François Le Gonidec ami de son époux le Comte de Saint-Prix. N'ayant rien publié elle fait profiter de ses recherches d'autres collecteurs dont notamment La Villemarqué.
- **Daniel-Louis Miorcec de Kerdanet (1792-1874) : historien** impliqué dans les débats identitaires sur l'origine de la langue bretonne et sur celle de la littérature arthurienne : il est le premier auteur à utiliser le terme de « Brocéliande » pour désigner la forêt de Paimpont .
- **Armand Maufras du Châtelier (1797-1885) : archéologue et historien.** Il contribue à la publication de la Gwerz de l'héritière de Keroulas étudiée par Aymar de Blois. Il fonde en 1843 avec Jules Rieffel l'Association Bretonne. Il fut aussi maire de Pont l'Abbé du 16 février 1874 au 8 novembre 1877.
- **Jean-Marie de Penguern (1807-1856)**<sup>17</sup>: Il collecte de nombreux chants en langue bretonne dans sa région du Trégor et est en relation avec madame de Saint-Prix.
- **Aurélien de Courson (1808–1889) : auteur** en 1840 d'un essai sur l'Histoire, la langue et les Institutions de la Bretagne Armoricaïne, il publie en 1863 le précieux cartulaire de Redon.
- **Théodore Hersart de la Villemarqué (1815-1895) : le plus célèbre des collecteurs** avec son Barzaz Breiz publié en 1839. Ce recueil de chants populaires collectés en Basse-Bretagne connaît un immense succès à l'échelle européenne mais est rapidement suivi d'une polémique sur l'authenticité de son contenu. Il faudra attendre 150 ans plus tard le travail du chercheur Donatien Laurent (ayant retrouvé les carnets manuscrits du collecteur) pour rétablir la vérité sur l'authenticité du collectage de l'auteur du Barzaz Breiz<sup>18</sup>
- **Vincent Audren de Kerdrel (1815-1899) :** Contemporain et confrère de La Villemarqué à l'Ecole des Chartes , il devient son ami et participe avec lui à la notation de nouvelles mélodies bretonnes. Il fera une longue carrière politique comme député d'Ille-et-Vilaine (en 1848 et en 1852) puis du Morbihan en 1871 et enfin Sénateur de 1876 jusqu'à sa mort en 1899. Il devient par ailleurs secrétaire puis président de l'Association Bretonne dont on parlera plus loin.

<sup>16</sup> Le ROL Yvon (2010). Madame de Saint-Prix, Collectrice de complaintes. Kaier ar Poher, 2010, pp.17-22

<sup>17</sup> BLANCHARD Nelly, 2008. Jean-Marie de Penguern, collecteur et collectionneur breton (1807- 1856), actes du colloque de 2007. Centre de Recherche Bretonne et Celtique - Université de Bretagne Occidentale (Brest) .

<sup>18</sup> LAURENT Donatien , 1989. Aux sources du Barzaz-Breiz : la mémoire d'un peuple. Editions ARMEN, 337 pages.

- **Pol Potier de Courcy (1815-1891) : architecte et généalogiste.** En tant qu'architecte il fut chargé de la restauration de la cathédrale de Saint-Pol de Léon . En tant que généalogiste il est l'auteur du *Nobiliaire et Armorial de Bretagne* paru en trois tomes à partir de 1862.
- **Arthur Le Moyne de la Borderie (1827-1901) : l'historien.** Sorti premier de l'Ecole des Chartes en 1852 il sera archiviste à Nantes puis en Ille-et-Vilaine avant de terminer sa carrière comme professeur chargé du premier cours d'histoire de Bretagne à la faculté des lettres de Rennes (1900). Par sa monumentale Histoire de Bretagne en six volumes il est considéré comme le père de l'historiographie bretonne. Il entame par ailleurs une carrière politique en devenant conseiller général d' Ille-et-Vilaine en 1864 puis député monarchiste de Vitré de 1871 à 1876. Il contribue par ailleurs en 1873 à la reconstitution de l'Association Bretonne dissoute en 1859 par Napoléon III.
- **René de Kerviler (1842 – 1907) : archéologue et bibliographe.** Il est l'auteur du recueil d'études sur l'histoire, l'archéologie et la biographie bretonnes publiées de 1863 à 1892 ainsi que du répertoire général de bibliographie bretonne.
- **Vicomte Pierre-René Pitre de Lisle du Dréneuc (1846-1924) : conservateur** du musée archéologique de Nantes de 1882 à 1924 et du Musée Dobrée à Nantes de 1894 à 1924, il a été vice-président de la Société archéologique et correspondant du Ministère de l'Instruction publique à Nantes.
- **Elvire de Cerny, (1856-1898) :** Née Elvire de Preissac, elle est l'auteur des Contes et légendes de Bretagne paru en 1899 <sup>19</sup>
- **Marquis Régis de l'Estourbeillon (1858-1946) : Président de l'Union Régionaliste Bretonne** (URB dont on parlera plus loin) et député du Morbihan
- **Charles de La Lande de Calan (1869 - 1944) :** Chargé du cours libre d'histoire de la Bretagne à la Faculté des lettres de Rennes, président en 1903 de la Société des bibliophiles bretons et de l'histoire de Bretagne.

## **Des nobles pionniers dans la modernisation de l'agriculture**

Parmi les figures les plus marquantes on peut mentionner :

- **Louis de Lorgeril (1778-1842)**, maire de Rennes de 1820 à 1830 sous la Restauration il se consacre à son retour d'émigration à l'amélioration de l'agriculture en s'inspirant des techniques agricoles qu'il a appris en Angleterre. Il fonde en 1817

---

<sup>19</sup> CERNY (de) Elvire (1899). Contes et légendes de Bretagne. Revue des Traditions populaires, Tome 14.

le premier comice agricole à Plesder, comices agricoles qui seront généralisés dans toute la France sous le second Empire et la III<sup>ème</sup> République.

- **Aymar de Blois** (dont on a déjà parlé plus haut) fonde en 1817 la société d'Agriculture de Morlaix (qui deviendra plus tard la Société d'Agriculture du Finistère). Il publie en 1822 un mémoire sur l'emploi des engrais maritimes qui contribua grandement à l'amélioration du rendement des cultures.

- **Augustin de Boisanger (1874- 1914)**, petit-fils de l'auteur du Barzaz Breiz, crée en 1906 l'Union des Syndicats agricoles du Finistère, embryon de l'Office Central de Landerneau créé en 1911 et dont il deviendra le premier Président avant d'être tué le 17 Décembre 1914 lors d'un assaut contre les positions allemandes.<sup>20</sup>

- **Hervé Budes de Guébriant (1880-1972)** qui a suivi des études d'ingénieur agronome sera pendant 40 ans le Président de l'Office Central de Landerneau de 1919 à 1956. Ayant par ailleurs de solides convictions régionalistes il fera partie en 1942 du **Comité Consultatif de Bretagne** créé en 1942 par Préfet Régional de Rennes "*dans le but de faire pièce au séparatisme*" en lui opposant le régionalisme .

## **Des nobles bretons à l'origine du mouvement breton**

Si de nombreux nobles bretons sont dans les premières décennies du XIX<sup>ème</sup> siècle à l'origine du courant bretonniste littéraire, ce sont les mêmes que l'on retrouve comme fondateurs d'influents organisations régionalistes comme l'Association Bretonne fondée en 1843 et l'Union Régionaliste Bretonne créée en 1898 (elles finiront par fusionner en 1946) qui peut être considérée comme le premier parti politique breton.

## **L'Association Bretonne**

Elle est fondée en 1843 à Vannes par un agronome Jules Rieffel et un historien Armand du Châtelier afin de promouvoir le progrès technique dans l'agriculture, en l'accompagnant par la connaissance de l'histoire, des lettres et des arts. Elle y associe aussi la défense des traditions et de la langue bretonne. Parmi les membres fondateurs figurent Aymar de Blois et Arthur le Moyne de la Borderie Elle comprend une majorité de membres (2/3) appartenant à la noblesse bretonne dont les personnalités déjà citées : Théodore de La Villemarqué, Vincent Audren de Kerdrel, René de Kerviler, Charles de Lorgeril, Charles de la Lande de Calan. Elle est suffisamment crainte du pouvoir central pour être suspendue pour un an en 1854 sous le second Empire puis dissoute en 1859 par décision impériale quelques mois après le voyage de Napoléon III en Bretagne. Elle reprendra ses activités seulement en 1873 consacrées par un congrès annuel de trois jours qui se tiendra dorénavant dans une des villes des cinq départements bretons. C'est aujourd'hui encore l'une des plus importantes associations en Bretagne avec plus de mille adhérents dont un nombre toujours conséquent de membres de la noblesse bretonne ...

---

<sup>20</sup> BOISANGER (de) Yves, 2011. l'Office Central de Landerneau, genèse d'une naissance. Bulletin de l'Association Bretonne, Tome CXX, pages 137-157

## **L'Union Régionaliste Bretonne**

Créé en 1898, l'URB est le premier parti régionaliste breton de tendance conservatrice fondé par Anatole Le Bras et le Marquis Régis de l'Estourbeillon qui en sera le Président jusqu'en 1940 : sur un millier d'adhérents le quart appartient à la noblesse bretonne. Toutes les revendications régionalistes exprimées par l'URB (dont les demandes d'enseignement de la langue bretonne) ne recevront aucune réponse des gouvernements successifs. En 1911 des membres de l'URB la jugeant trop conservatrice la quittent pour fonder la Fédération Régionaliste de Bretagne ou le Parti Nationaliste Breton. Au lendemain de la Grande Guerre, c'est le Marquis de l'Estourbeillon, qui défend les droits de ses compatriotes bretons devant les délégués de la Conférence de la Paix. On retrouve le Président de l'URB en 1942 au Comité Consultatif de Bretagne au côté d'Hervé Budes de Guébriant, Président de l'Office Central de Landerneau. L'URB ne survivra pas à la disparition du Marquis de l'Estourbeillon en 1946 : elle fusionnera alors avec l'Association Bretonne.

## **Conclusions**

Après la Révolution le retour actif de la noblesse bretonne dans la vie politique, sociale et économique de la Bretagne ne peut empêcher la perte progressive de son influence tout au long du XIXème siècle explicable en partie par le déclin du vote royaliste et le ralliement de nombreux catholiques à la république à la fin du XIXème. La noblesse bretonne a néanmoins joué un rôle majeur en Bretagne dans la création du mouvement breton d'abord affirmatif sous l'angle culturel et littéraire (bretonisme) puis revendicatif sous l'angle politique avec un premier parti régionaliste breton (URB) créé à la fin du XIXème siècle. Parmi les autres actions d'adaptation entreprises par la noblesse bretonne au XIXème, l'idée la plus originale subsistante semble être le mutualisme inventé par des nobles bretons au début du XXème siècle dans le Léon et qui reste d'actualité puisque sont issues de l'Office Central de Landerneau de nombreuses sociétés bretonnes florissantes tels que le Crédit Mutuel de Bretagne, Groupama, Coopagri, et la Mutuelle Sociale Agricole ...

## **Bibliographie**

- BLANCHARD Nelly 2008. Jean-Marie de Penguern, collecteur et collectionneur breton (1807- 1856), actes du colloque de 2007. Centre de Recherche Bretonne et Celtique - Université de Bretagne Occidentale (Brest) .
- BLOIS (de) Gérard, 2007. Aymard de Blois (1760-1852). Bulletin No 5 de l'Association de la Noblesse Bretonne (TUDJENTIL BREIZH).
- BOISANGER (de) Yves, 2011. L'Office Central de Landerneau, genèse d'une naissance. Bulletin de l'Association Bretonne, Tome CXX, pages 137-157
- CERNY (de) Elvire (1899). Contes et légendes de Bretagne. Revue des Traditions populaires, Tome 14.
- FERRIEU Xavier, 1981. Le mariage noble en Bretagne au XIXe siècle. Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest. Volume 88. pp 189-206.
- LAUNAY Marcel, KAHN Claude, LANDAIS Jean et al.. 2001. La noblesse nantaise au XIXe siècle. Ouest Editions.
- LAURENT Donatien , 1989. Aux sources du Barzaz-Breiz : la mémoire d'un peuple. Editions ARMEN, 337 pages.
- Le MOINE Pierre, 2007. L'émigration bretonne à Jersey sous la Révolution. Bulletin No 5 de l'Association de la Noblesse Bretonne (TUDJENTIL BREIZH), pages 19-20.
- Le ROL Yvon (2010). Madame de Saint-Prix, Collectrice de plaintes. Kaier ar Poher, 2010, pp.17-22
- MONNIER Jean-Jacques et CASSARD Jean-Christophe, 1997. Toute l'Histoire de la Bretagne. Editions Skol Vreizh.
- MORVAN Frédéric, 2014. Les Bretons, l'esprit valeureux et l'âme fière (1870-1970). Editions Michel Lafon.
- SAINT-HOUARDON (de) Jean, 2011. Nobles en Bretagne (2 tomes). Editions Envoren.
- TANGUY Bernard et LAGREE Michel, 2002. Atlas d'Histoire de Bretagne. Editions Skol Vreizh.
- VALETTE, Régis, 2002. Catalogue de la noblesse française au XXI ème siècle. Editions Robert Laffont



## ***Dans la mansarde des frères de Courcy***

***Un petit cénacle breton à Paris à la fin des années 1830***

*Fañch Postic (Centre de Recherche Bretonnes et Celtiques,  
Université de Bretagne Occidentale)*

Les années 1830 sont des années importantes dans l'histoire culturelle de la Bretagne qui, à cette époque, se résume dans la plupart des esprits à la seule Basse-Bretagne, là où l'on parle la langue bretonne. Les intellectuels bretons se passionnent de plus en plus nombreux pour leur passé, et les ouvrages se multiplient sur l'histoire, la littérature, les traditions orales. Le succès de *Marie* d'Auguste Brizeux, publié à la fin de 1831 sans le nom de son auteur, ne peut évidemment que contribuer à renforcer cet engouement dont le point d'orgue sera en quelque sorte la parution en 1839 de la première édition du *Barzaz-Breiz* de La Villemarqué.

Ces publications, qui ne connaîtront pas toutes, loin de là, la notoriété de celles de Brizeux ou de La Villemarqué, jouent toutefois un rôle non négligeable, en Bretagne et en France, dans la prise de conscience de l'existence en Bretagne d'une culture spécifique digne d'intérêt. Il convient notamment de signaler l'impact de la série d'articles que Souvestre consacre à la Bretagne dans la *Revue des Deux Mondes* au cours des années 1833-35, et qu'il reprendra en 1836 dans les *Derniers Bretons*. C'est pour beaucoup une véritable découverte.

On trouve là, à la fois, une réaction contre une vision négative de la Bretagne qui se développe, notamment chez certains écrivains et voyageurs français, et un prolongement du mouvement d'intérêt pour les antiquités celtiques qui, né en Europe à la fin du XVIIIe siècle et relayé en France par La Tour d'Auvergne, Cambry..., aboutit en 1805 à la création à Paris d'une Académie celtique.

Mais, pour la première fois sans doute, au cours des années 1830, on peut considérer qu'il y a une réelle affirmation de l'existence d'une culture bretonne spécifique ; il y a alors peut-être en France une sorte d'exception culturelle bretonne et même une certaine « revendication » qui se cristallisent autour de deux thèmes : le problème de la langue et la place de la Bretagne dans l'histoire et dans l'histoire littéraire de la France et de l'Europe.<sup>21</sup>

### **Autour de Le Gonidec**

L'âme de ce mouvement est Jean-François-Marie Le Gonidec, le rénovateur de la langue bretonne. Né en 1775 à Lochrist près de Brest, il vient à Paris à la fin de 1834,

---

<sup>21</sup> Cf. Fañch Postic, Jean-Yves Veillard, Donatien Laurent, Jean-François Simon, « Reconnaissance d'une culture régionale: la Bretagne depuis la Révolution », dans *Ethnologie française*, 2003/3, p.

après avoir passé 16 ans à Angoulême au sein du service forestier maritime<sup>22</sup>. Dès février 1835, il est présent à une réunion de l'Institut historique à laquelle assiste également un jeune Quimperlois arrivé dans la capitale à la fin de 1833, baccalauréat es lettres en poche, Théodore Hersart de La Villemarqué. Le Gonidec avait été le condisciple de son père au collège de Tréguier<sup>23</sup>. Il s'agit notamment de préparer le congrès historique européen qui doit se tenir à Paris en novembre 1835 au cours duquel La Villemarqué fait une intervention au titre significatif : « La langue et la littérature de la Celtique sont-elles entrées comme éléments dans la formation de la langue et de la littérature de la France »<sup>24</sup>. En 1835 est en effet paru le volume XVIII de *l'Histoire littéraire de la France* où sont exposées deux thèses qui s'affrontent alors : ceux pour lesquels la littérature française doit tout au provençal et aux troubadours et ceux qui défendent les influences d'une tradition littéraire gauloise et armoricaine.

C'est Le Gonidec qui, selon le docteur Dujardin, aurait alors fait connaître Brizeux<sup>25</sup> à La Villemarqué. Après avoir occupé la chaire de poésie française à l'Athénée de Marseille au début de 1834, Brizeux a voyagé en Italie jusqu'au mois d'août, puis en Bretagne, et n'est revenu à Paris qu'à la fin de 1835 ; il y restera jusqu'au mois de juillet 1836, date à laquelle il retournera en Bretagne.

La Villemarqué et Brizeux deviennent alors les principaux disciples du maître qui enseigne les règles grammaticales du breton à tout un groupe de Bretons qui, installés dans la capitale, ne possèdent pas ou mal la langue. Beaucoup de noms ont été cités par les différents auteurs qui ont évoqué cette période et il n'est pas très facile d'y voir très clair. Toujours est-il qu'on peut distinguer un noyau central d'une douzaine de jeunes gens, sensiblement du même âge, qui, outre Théodore Hersart de la Villemarqué, né en 1815 et son frère Cyprien, né en 1812, comporte les trois frères de Courcy (Pol, né en 1815, Alfred, né en 1816, et Henry, né en 1820), Vincent Audren de Kerdrel, né en 1815, Léopold de Léséleuc, né en 1814, les deux frères de Kermadec, François Lanurien, Edmond Robinet ; Auguste Brizeux, né en 1803, et Aurélien de Courson, né en 1808, sont un peu plus âgés.

D'autres viennent sans doute plus épisodiquement se joindre à eux, en fonction peut-être de leur présence à Paris ou de leurs disponibilités, comme Emile Souvestre. Francis Gourvil, dans sa thèse sur le *Barzaz-Breiz*<sup>26</sup>, cite notamment Louis de Carné, Jules de Francheville, Arsène de Kerguelen et Auguste du

---

<sup>22</sup> Bernard Tanguy, *Aux origines du nationalisme breton*, tome 1, p.42. Louis Dujardin, *op. cit.*, p.91, parle de fin 1833, mais évoque, p.95, un compte-rendu de l'Institut Historique en octobre 1834 qui fait état d'une correspondance de Le Gonidec, « de la Société des Antiquaires à Angoulême ».

<sup>23</sup> Louis Dujardin, *La Vie et les oeuvres de Jean-François-Marie-Agathe Le Gonidec Grammairien et lexicographe breton 1775-1838*, Brest, 1949, p.92.

<sup>24</sup> « La langue et la littérature de la Celtique sont-elles entrées comme éléments dans la formation de la langue et de la littérature de la France ». Publié en 1836, le texte a été réédité par Jean-Yves Guiomar dans le tome CXVII (1988) du *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, Quimper, 1989, p. 61-93.

<sup>25</sup> Louis Dujardin, *op. cit.*, p.93.

<sup>26</sup> Francis Gourvil, *Théodore-Claude-Henri Hersart de La Villemarqué (1815-1895) et le « Barzaz-Breiz » (1839-1845-1867)*, Rennes, Oberthur, 1960, p.13.

Marhallac'h. Il convient encore d'y ajouter des personnalités qui ne sont pas d'origine bretonne comme l'abbé Edmond de Cazalès ou Henri de Riancey.

Francis Gourvil fait remonter les premières réunions de ce groupe au moins à la fin du mois de décembre 1834, immédiatement après la publication par Emile Souvestre, dans le numéro du 1<sup>er</sup> décembre 1834 de la *Revue des Deux Mondes*, d'un article sur les « Poésies populaires de la Bretagne ». « ... c'est très probablement du moment de sa lecture, écrit-il, et des commentaires qui suivirent, dans la « Mansarde » des Courcy, le premier dimanche après la publication de cet important article, qu'à défaut d'autre précision il faut dater l'orientation décisive de La Villemarqué. L'étude ne donnait – et ne pouvait donner – à titre d'illustration que des textes traduits du breton. Quelqu'un, parmi les invités des trois frères, dut formuler le regret que la Bretagne n'eût pas encore un recueil de chants nationaux à mettre en balance avec ceux d'autres pays. Notre jeune esthète ne put manquer d'intervenir dans le débat et dut alors être invité à profiter d'une disposition déjà manifeste et la liberté totale dont il était le seul à jouir au sein de l'assemblée pour entreprendre une publication appelée à combler une lacune, et susceptible de lui faire honneur en même temps qu'elle honorerait sa province. Sans doute ne se fit-il nullement prier pour accepter l'invitation, car, quelques jours plus tard, le 11 décembre 1834, il écrivait à l'auteur des *Recherches sur les Bardes...* ».<sup>27</sup>

L'argumentation de Francis Gourvil paraît cohérente, plausible et même séduisante ; elle est d'ailleurs généralement admise par les différents auteurs qui ont étudié cette période. Cela relève pourtant quelque peu de la littérature-fiction.

Tout d'abord, à la fin de l'année 1834, Alfred et Pol de Courcy habitent au 11 de la rue des Martyrs. Ils ne s'installeront dans la fameuse « mansarde » au 9 *quater* de la rue Notre-Dame des Victoires qu'en août 1836<sup>28</sup>, quelques temps avant l'arrivée de leur jeune frère Henry. Ensuite, cela ne résiste pas à l'étude de la biographie des différents participants, ceux du moins pour lesquels nous disposons d'informations précises, ce qui est loin d'être le cas général. A la fin de 1834, un certain nombre de ceux que cite Gourvil ne pouvaient physiquement se trouver ensemble à Paris. Nous avons vu par exemple que Brizeux n'est à Paris que de la fin de l'année 1835 à juillet 1836 ; présent à nouveau, à la fin de 1836, il y sera encore vraisemblablement toute l'année suivante<sup>29</sup> : habitant alors au 9 rue Notre-Dame des Victoires, il est donc un voisin des frères de Courcy.<sup>30</sup> l'année suivante<sup>31</sup> : habitant alors au 9 rue Notre-Dame des Victoires, il est donc un voisin des frères de Courcy.<sup>32</sup> voisin des frères de

<sup>27</sup> Id. p.13. Le chanoine Gervais de la Rue est l'un des principaux défenseurs de la part déterminante de la littérature armoricaine dans la littérature française.

<sup>28</sup> « Mémorial domestique » de Pol de Courcy.

<sup>29</sup> G. Mahé, *Brizeux Essai de Biographie*, Paris, Klincksieck, 1969, p.30-39.

<sup>30</sup> Cf. Lettres à Daniel-Louis Miorcec de Kerdanet, des 26 mai et 26 juillet 1837 qui portent l'adresse de « 9, rue Notre-Dame-des-Victoires », Daniel Bernard, *Autour de Brizeux*, dans la *Nouvelle Revue de Bretagne*, janvier-février 1947, p. 36-37.

<sup>31</sup> G. Mahé, *Brizeux Essai de Biographie*, Paris, Klincksieck, 1969, p.30-39.

<sup>32</sup> Cf. Lettres à Daniel-Louis Miorcec de Kerdanet, des 26 mai et 26 juillet 1837 qui portent l'adresse de « 9, rue Notre-Dame-des-Victoires », Daniel Bernard, *Autour de Brizeux*, dans la *Nouvelle Revue de Bretagne*,

Courcy.<sup>33</sup> l'année suivante<sup>34</sup> : habitant alors au 9 rue Notre-Dame des Victoires, il est donc un voisin des frères de Courcy.<sup>35</sup>

En 1835, Emile Souvestre a quitté Brest pour un poste dans l'enseignement à Mulhouse. Il démissionne en 1836 et rejoint Paris. Edmond de Cazalès a occupé entre 1835 et le début de 1837 une chaire de littérature à l'Université catholique de Louvain en Belgique avant de rentrer en France et de commencer des études de théologie. Henry de Courcy n'arrive à Paris qu'au début de 1837. Gabriel de la Landelle ne vient à Paris qu'à la fin de 1839, après avoir démissionné de la Marine où il a fait carrière. C'est alors qu'il entre aux Assurances générales...

Il y a par ailleurs tout lieu de penser, qu'à la fin de 1834, et même en 1835, tout ce petit monde, même ceux qui se trouvaient alors à Paris, ne se connaissait pas encore. Léopold de Léséleuc est arrivé à Paris le 14 octobre 1834<sup>36</sup>, pour prendre la direction de la classe de troisième à l'institution de l'abbé Poilou où lui-même a fait ses études entre 1827 et 1830. Sans doute connaissait-il déjà Cyprien et Hersart de la Villemarqué, car il avait été, comme eux, élève au Petit Séminaire de Sainte-Anne d'Auray entre 1824 et 1827. Mais, dans ses lettres du début 1835 à son frère<sup>37</sup>, lui aussi ancien élève de Sainte-Anne, il n'évoque ni l'un ni l'autre parmi ses connaissances, ni même parmi ses rencontres. Ses seules fréquentations sont alors les frères de Courcy : « *Voilà que j'allais terminer la revue, écrit-il par exemple le 23 février, et clore la liste de nos amis, sans te dire un mot de nos compatriotes, Paul et Alfred de Courcy, ma société la plus habituelle, ou pour mieux dire, mon unique société [...] Les de Courcy, donc, sont de fort bons et fort estimables garçons, avec qui je m'arrange très bien. C'est avec eux que j'ai passé tous mes après-midi du dimanche, depuis que je suis à Paris.* »<sup>38</sup> Et l'arrivée de leur sœur Louise le « *laisse, dit-il, dans l'isolement le plus complet* ».

Il ne fait pas davantage allusion à la présence de Théodore et de Cyprien aux Conférences de Notre-Dame du père Lacordaire pendant le Carême de 1835, qu'il décrit avec un grand enthousiasme. Il faut dire que la foule des jeunes auditeurs, – Léséleuc parle de 5.000<sup>39</sup> personnes à la première conférence et de 10.000 à la seconde –, peut largement expliquer qu'ils ne se soient pas rencontrés.

---

janvier-février 1947, p. 36-37.

<sup>33</sup> Cf. Lettres à Daniel-Louis Miorcec de Kerdanet, des 26 mai et 26 juillet 1837 qui portent l'adresse de « 9, rue Notre-Dame-des-Victoires », Daniel Bernard, *Autour de Brizeux*, dans la *Nouvelle Revue de Bretagne*, janvier-février 1947, p. 36-37.

<sup>34</sup> G. Mahé, *Brizeux Essai de Biographie*, Paris, Klincksieck, 1969, p.30-39.

<sup>35</sup> Cf. Lettres à Daniel-Louis Miorcec de Kerdanet, des 26 mai et 26 juillet 1837 qui portent l'adresse de « 9, rue Notre-Dame-des-Victoires », Daniel Bernard, *Autour de Brizeux*, dans la *Nouvelle Revue de Bretagne*, janvier-février 1947, p. 36-37.

<sup>36</sup> D'après sa lettre-journal du 21 janvier 1835, citée dans Chanoine Alfred Le Roy, *Un évêque breton Léopold de Léséleuc de Kerouara, Evêque d'Autun, Chalon et Mâcon (1814-1873)*, Quimper 1932, p.15.

<sup>37</sup> Augustin-Joseph (1812 – 1896). Chirurgien de la marine, puis médecin de l'hospice civil de Brest, il a épousé le 25 octobre 1843 à Locmaria-Plouzané, Louise-Joseph-Anne de Kerguziau de Kervasdoué.

<sup>38</sup> *Alfred Le Roy, op. cit.* p.18.

<sup>39</sup> C'est aussi le chiffre avancé par *l'Univers* du 10 mars 1835.

Il existe en fait à cette époque de petits réseaux, comme, par exemple, celui qui gravite autour des Conférences Saint-Vincent de Paul, créées en 1833 par Frédéric Ozanam. En novembre 1834, Cyprien et Théodore de La Villemarqué y sont admis<sup>40</sup>. Ils y retrouvent Jules de Francheville<sup>41</sup>, qu'ils avaient connu à Sainte-Anne d'Auray et qui fut parmi les tout premiers membres, et, semble-t-il, également Félix-Auguste du Marhallac'h<sup>42</sup>.

Il faudra sans doute attendre un peu pour assister à la connexion de ces différents réseaux, et l'initiateur, l'élément fédérateur, en est probablement Le Gonidec. Mis brutalement à la retraite par la suppression du service forestier maritime, il quitte Angoulême et vient s'installer à Paris. Sa retraite est bien maigre et il sollicite un emploi aux Assurances Générales auprès de son directeur Auguste-Casimir de Gourcuff qu'il connaît semble-t-il de longue date.

### **De Gourcuff et les frères de Courcy**

Né à Quimper le 11 novembre 1780, c'est à Hambourg, où il émigre avec ses parents pendant la période révolutionnaire, que Auguste-Casimir de Gourcuff s'initie aux méthodes d'assurances telles qu'elles se sont développées en Allemagne et en Angleterre. Amnistié, il rentre en France en 1802. Le 17 novembre 1817 il épouse à Quimperlé Agathe de Coëtnempren de Kersaint, la fille du contre-amiral Guy Pierre (1747-1822) et de Agathe Françoise Halna du Fretay, qui habitent alors le manoir du Lézardeau. Dès l'année suivante, le 3 juin 1818 exactement, de Gourcuff est appelé à diriger la première compagnie d'assurances contre l'incendie créée en France, la Compagnie des Assurances Générales, qui n'est autre que l'ancêtre des Assurances Générales de France (A.G.F.).

C'est à fin de l'année 1836, ou dans les tout premiers jours de 1837<sup>43</sup> que Le Gonidec entre enfin à la compagnie où sont déjà de nombreux Bretons, comme il l'écrit à son ami Laouénan : « *Mr de Gourcuff notre Directeur que je connais depuis longtemps, ainsi que la famille de sa femme (qui est une dlle de Kersaint) emploie de préférence en qualité de Breton, des Bragou-Brâz. Aussi ne manqué-je pas d'occasion de parler brézounek.*

*J'ai été parfaitement accueilli par eux tous. J'y ai trouvé un Saillour<sup>44</sup>, un Layrot, un Jestin<sup>45</sup>, un Lenvec, un Lebras, un Courcy<sup>46</sup>, un d'Erm<sup>47</sup>, etc. »<sup>48</sup>.*

---

<sup>40</sup> Cf. Louis Dujardin, Louis Dujardin, *op. cit.*, note 3, p.101-102. Adolphe Le Goaziou, dans son article « Ozanam et la Bretagne », paru dans le n° de septembre-octobre 1953, p.326, de la *Nouvelle Revue de Bretagne*, écrit que c'est le 25 novembre 1834, sur proposition de Arsène de Kerguelen, le petit-fils de l'amiral, que Cyprien et Théodore de la Villemarqué furent admis à la Conférence, Théodore étant de la Conférence Saint-Germain-des-Prés.

<sup>41</sup> Jules de Francheville (1813-1866), dont la famille possédait le château de Truscate à Sarzeau; est entré à la pension Bailly à Paris à la fin de 1833.

<sup>42</sup> Auguste-Félix du Marallac'h (1808-1891).

<sup>43</sup> Dans une lettre à Laouénan du 11 janvier 1837, citée par Louis Dujardin, *op. cit.*, p. 359, Le Gonidec écrit : « Après une fort longue attente, j'ai enfin une petite place, et je suis attaché à la Compagnie d'assurances contre l'incendie ».

<sup>44</sup> Chef du service contre l'incendie, fils d'un ancien sous-préfet de Châteaulin.

Est-ce par Le Gonidec que La Villemarqué fait la connaissance des frères de Courcy, et par conséquent de leur ami de Léséleuc ? C'est possible. Toujours est-il qu'en 1837, le fameux cénacle dont il est si souvent question est enfin effectivement constitué et se retrouve le dimanche après-midi dans la mansarde des frères de Courcy, rue de Notre Dame de la Victoire.

Chez les participants à ces réunions (La Villemarqué, Alfred de Courcy, Audren de Kerdel...) les souvenirs, qui font référence à une période d'autant plus agréable qu'elle est celle de la jeunesse, des camarades, des réjouissances et des discussions enflammées où l'on refait le monde... prennent une forme pour le moins raccourcie et enjolivée quand ils sont évoqués bien des années plus tard. Dans une belle unanimité tous font référence à l'époque où les trois frères de Courcy étaient réunis à Paris.

Il est temps de dire un mot de ces trois personnalités au parcours étonnant. Après la révolution de juillet, leur père<sup>49</sup> démissionne de la Marine et se retire à la campagne, au manoir de Lesquivit, puis s'établit à Saint-Pol-de-Léon à la Saint-Michel 1831. En mettant fin à sa carrière, il compromet aussi celle de ses enfants : Alfred renonce à se présenter à Polytechnique, Pol à l'école de la Marine. Pol, né à Landerneau le 28 janvier 1815, est le premier à s'installer dans la capitale au mois de juillet 1832, prenant pension, rue des Martyrs, chez les époux Daniel, une famille d'employés. Grâce à l'intervention d'un cousin de son père, le comte de Kersaint, administrateur à la manufacture des glaces de Saint-Gobain, il vient y occuper un poste administratif qui ne lui convient guère et qu'il laisse, en avril 1837, à son jeune frère Henry. En 1833, il fait venir son frère Alfred qui, né le 9 novembre 1816 à Brest, a poursuivi ses études au collège de Pont le Roy, près de Blois. Auguste de Gourcuff, l'un de ses parents<sup>50</sup>, qui dirige à Paris la Compagnie des Assurances Générales, a en effet proposé, au retour d'un voyage en Bretagne, de faire venir Alfred dans la capitale pour le former et lui confier le développement de la branche de l'assurance sur la vie<sup>51</sup>. Arrivé à Paris dans les tout derniers jours de 1833, il est inscrit dès 1<sup>er</sup> janvier 1834, sur les états du personnel de la Compagnie. Comme l'écrit Olivier de

---

<sup>45</sup> Yves Gestin (1797– 1840), originaire de Briec. c'est sans doute lui que Brizeux met en scène dans « La Taverne » dans ses *Histoires poétiques* Voir l'article que lui a consacré Daniel Bernard dans la *Nouvelle Revue de Bretagne*, 1950, p. 304-309, sous le titre « Un kloarek bas-breton ami de Brizeux ».

<sup>46</sup> Alfred de Courcy.

<sup>47</sup> Hyacinthe d'Erm, né à Morlaix en 1800.

<sup>48</sup> Cité par Louis Dujardin, *op. cit.*, p.359.

<sup>49</sup> Armand-Charles-Alexandre Potier, chevalier de Courcy ( Brest 1774 – Saint-Pol-de-Léon 1845) a été élève de l'Ecole royale militaire dès 1783 et élève de la Marine dès 1787. Mer de Chine en 1790, Antilles en 1793, il sert dans la Marine espagnole comme lieutenant de vaisseau. Rentré en France en 1801, il est capitaine de frégate en 1814, capitaine de vaisseau en 1816, major de la marine divisionnaire au moment de sa démission en 1830.

<sup>50</sup> Le grand-père d'Alfred, Alexandre (1725 – 1777) qui avait épousé Alexandrine – Gabrielle de Coëtnempren de Kersaint (1751– 1824), la sœur de Guy – Pierre. Auguste de Gourcuff est donc le cousin germain par alliance du père d'Alfred.

<sup>51</sup> Lettre de Auguste de Gourcuff en date du 25 octobre 1833 au père d'Alfred de Courcy, citée par Maurice Daniel, *Alfred de Courcy 1816-1888*, collection « Les grandes figures de l'Assurance française », Paris, 1938, p.16-17. Dans ses mémoires, Pol de Courcy indique que c'est lui qui a obtenu ce poste pour son frère.

Gourcuff dans un article nécrologique<sup>52</sup>, « Les débuts d'Alfred de Courcy semblent avoir été purement administratifs ou même bureaucratiques ». Il travaille d'arrache pied, passe par tous les services et lit énormément, notamment les ouvrages anglais consacrés aux assurances. Il s'attache d'ailleurs à traduire un important traité de Francis Baily, *La Théorie des Annuités viagères et des Assurances sur la Vie* dont les deux volumes paraissent en 1836. Dès 1837, son zèle est récompensé par le poste de Secrétaire général du Conseil d'administration.

Alfred prend pension dans la même famille que son frère Pol, mais en avril 1835, tous deux s'installent dans leurs propres meubles, toujours dans la même maison du 11, rue des Martyrs.

A Paris, Pol qui, après la manufacture de Saint-Gobain, entre un temps aux assurances, ne goûte décidément pas les tâches administratives. Heureusement, grâce à ses parentes, madame de Duras, madame de Rauzan, lui et son frère Alfred participent alors activement à la vie mondaine de Paris et ont leurs entrées dans les bals qui réunissent toute la noblesse et l'aristocratie de la capitale. Pol découvre aussi le goût de l'histoire de la Bretagne, fréquente la Bibliothèque royale... et les bouquinistes des quais de Seine. Mais n'ayant pu obtenir un congé pour assister au mariage de sa sœur Louise, en 1838, il quitte définitivement Paris pour Saint-Pol-de-Léon et écrit à La Villemarqué, le 12 septembre, alors qu'il est de retour chez lui, après une tournée en Bretagne : « *Maintenant je ne veux pas bouger d'ici un mois, attendu qu'on me demande à S. Pol où est mon domicile & que je veux prouver que c'est chez mon père que je me plais davantage.* »<sup>53</sup>

Henry, né le 11 septembre 1820, ne viendra qu'au printemps de 1837<sup>54</sup>. Celui que l'on nomme affectueusement le « moutard » reste quelques années rue de la Victoire. Employé dans les bureaux de la manufacture royale des glaces de Saint-Gobain, il devient, sans doute au cours du premier semestre de 1842, contrôleur de la fondrière à Chauny dans le département de l'Aisne. Après une mission qui l'emmène visiter les grandes usines d'Angleterre et d'Ecosse, dans le second semestre de 1844, il se voit confier, en 1845, la direction de la succursale récemment fondée à New-York.

Les frères de Courcy habitent donc rue des Victoires, dans un beau quartier, mais dans un modeste appartement dont Alfred de Courcy donne la description au moment de la mort de son frère Henri : « *Malgré tous les bouleversements de Paris, la maison existe encore, et n'a éprouvé aucun changement apparent... En levant les yeux bien haut je reconnais l'unique fenêtre ouvrant sur un petit balcon où si souvent les trois frères s'accoudaient ensemble le soir. Cette chambre à balcon, d'où nous avons en perspective l'église de Lorette et les moulins de Montmartre, était par droit d'aînesse celle de mon frère Paul en même temps que la pièce d'honneur. La mienne n'ouvrait que sur les toits, et Henri, le dernier venu avait dû se contenter d'un cabinet noir à peine éclairé par un vitrage qui le séparait de ma chambre. Là, réunis le soir après le labeur journalier, nous avons passé bien des h ont grimpé*

<sup>52</sup> « Figures bretonnes » dans la *Revue de Bretagne*, 1905, t. XXXIII, p. 362. Olivier de Gourcuff, petit-fils de Charles, né à Paris le 26 octobre 1853, est aussi le neveu d'Alfred de Courcy qui a épousé sa tante Agathe en 1845.

<sup>53</sup> Archives La Villemarqué, Inventaire 14.69.

<sup>54</sup> *Henri de Courcy* par Alfred de Courcy, p 7.

*souvent de nombreux amis, presque tous nos compatriotes, et dont plusieurs ont marqué depuis dans des voies diverses.* »<sup>55</sup>

## **Les banquets bretons**

S'il est donc clairement établi que les trois frères de Courcy ne pouvaient physiquement se trouver ensemble à Paris avant le début de 1837, des réunions se sont très certainement tenues dès 1836, avant l'arrivée d'Henry qui, plus jeune, ne semble pas d'ailleurs y avoir pris une part active, au début du moins.

Ces réunions sont donc l'occasion de mettre en avant une identité bretonne, mais on peut, peut-être, envisager un aspect plus politique, dans la mesure où un certain nombre d'aristocrates bretons, légitimistes, qui refusent le gouvernement mis en place après les événements de juillet 1830, ont ainsi l'occasion d'exprimer leur désaccord avec le nouveau régime et, au-delà, avec une certaine emprise culturelle française. La dimension « celtique » de l'histoire et de la culture bretonne devient dès lors non seulement une manière de valoriser celle-ci, mais aussi de la singulariser par rapport au modèle culturel français, héritier de la tradition gréco-latine, dont on cherche à s'affranchir.

1836 est de ce point de vue une année significative. Au tout début de l'année paraît une nouvelle édition de *Marie*, plus « bretonne » que la première, – on sent l'influence de Le Gonidec – où les noms de lieux, les noms de personnes sont écrits en breton. Dès le 15 février 1836, La Villemarqué lui consacre un long article dans la revue catholique *L'Echo de la Jeune France* où, après avoir dressé un panorama de l'histoire de la poésie en France, il cite de nombreux passages de l'œuvre. Il ne tarit pas d'éloges pour un auteur dont il indique par ailleurs partager les opinions : « l'émancipation européenne, et celle des provinces de France en particulier ».

La Villemarqué, quant à lui, se préoccupe depuis quelques années déjà, de collecter des chants populaires, convaincu que l'histoire de la Bretagne, dont on ne fait alors que peu de cas dans l'histoire générale de la France, s'est maintenue dans les *gwerziou*, ces complaintes à caractère historique, très présentes en Basse-Bretagne, qui seront en 1839 au cœur du *Barzaz-Breiz*. Et dans le numéro du 15 mars 1836 de *L'Echo de la Jeune France*, il publie un premier chant, celui de « La Peste d'Elliant ».

Son article : « Un débris du bardisme », se singularise par ailleurs par les attaques qu'il porte contre la France : « ... le jour où Anne de Bretagne nous vendit à un roi de France pour une couronne, le jour où déchaînés par elle sur sa malheureuse patrie, les grandes eaux de la civilisation française, qu'on appelle le progrès, emportèrent enfin la digue protectrice de nos libertés... »

Ces idées vont s'exprimer à nouveau dans les banquets bretons dont le premier se tient en cette année 1836. On n'en sait pas grand chose sinon que Brizeux y chante sa fameuse *Kanaouenn ar Vretoned*, dont la salle reprit semble-t-il le refrain :

***Ni zo bepred Bretoned, Bretoned tud kalet***

---

<sup>55</sup> Alfred de Courcy, *Henri de Courcy*, Paris, s.d. (1861?), p.7-8.

Chanté à nouveau en février 1837 lors d'un second banquet breton, il est qualifié « d'hymne nationale des Bretons » par le journal nantais *l'Hermine* dans un long compte-rendu. La Villemarqué, commissaire du banquet, donne également un hymne de sa composition : « *Kan-Aouen ar frankiz* ou la Liberté bretonne » où il réitère ses propos de *l'Echo de la Jeune France*. Une polémique s'engage d'ailleurs avec le journal brestois *l'Armoricain* qui s'interroge sur les velléités de La Villemarqué et de ses amis de reconstituer un duché de Bretagne.

Un troisième banquet a lieu en février 1838 au cours duquel Brizeux porte un toast aux « frères gallois ». En effet, pour trouver des idées, et aussi des appuis qui puissent légitimer leur action, les intellectuels bretons se tournent vers le pays de Galles dont le renouveau culturel et linguistique, soutenu par l'essor industriel, apparaît comme l'exemple à suivre. Des contacts existent déjà depuis de nombreuses années entre érudits bretons et gallois. Des Gallois sont venus en Bretagne dès les années 1820. Là encore Le Gonidec joue un rôle essentiel. Depuis 1825 déjà, il est en relation avec le révérend gallois Thomas Price (1787-1848) ; ce dernier est chargé par la *Bible Society* de Londres de suivre la traduction bretonne du Nouveau Testament qu'a entreprise le grammairien et lexicographe breton. Aussi quand, au cours de l'été 1829, Thomas Price entreprend un voyage en Bretagne, il se rend à Angoulême pour rencontrer Le Gonidec.

Tous deux engagent une correspondance<sup>56</sup> qui, outre les problèmes de traduction en breton de la Bible, trouve une nouvelle motivation dans l'*Eistedfodd* que la *Cymderthas Cymreigyddion y Fenni* se propose d'organiser en 1837. Fondée en 1833, cette société littéraire souhaite en effet restaurer et redonner tout son éclat à cette fête littéraire et musicale. En 1837, la Société inscrit à son concours un prix destiné à récompenser le meilleur essai sur « l'influence des traditions galloises sur les littératures des autres peuples de l'Europe » et souhaite y voir participer des Bretons. Price adresse à Le Gonidec la liste des prix de la Société, l'invitant lui-même à concourir. Dans sa réponse, en date du 4 février, Le Gonidec décline poliment l'offre<sup>57</sup>, lui faisant toutefois savoir qu'il serait très flatté d'être admis comme « *membre honoraire* » de la Société. Il en profite pour recommander à son correspondant gallois deux de ses jeunes disciples qu'il rencontre régulièrement à Paris : « *Je crois vous faire plaisir en mettant en rapport avec vous deux messieurs de mes amis qui s'occupent avec beaucoup de zèle de la langue bretonne ; l'un (M. Hersart de la Villemarqué), est un antiquaire très-studieux, l'autre, (M. Brizeux), est un poète aimable. Je leur ai donné votre adresse. Si je suis mis hors d'état de travailler pour notre littérature Bretonne, j'aurais le plaisir au moins de voir les jeunes gens s'y adonner avec fruit.* »

Le Gonidec, Brizeux et La Villemarqué sont effectivement admis dans la Société des *Cymreigyddion* en qualité de membres honoraires. En attendant, l'idée d'inviter une délégation bretonne pour l'*eistedfodd* de 1838 s'est concrétisée. Après les désistements de Lamartine, de Le Gonidec, malade, et de Brizeux, la délégation bretonne se composera donc, outre la Villemarqué chargé de la conduire, de Jules de

---

<sup>56</sup> Les lettres de Le Gonidec à Price ont été reproduites dans les *Literary Remains*, vol. II, pp.167-179 et reprises en 1949 par le docteur Louis Dujardin dans son ouvrage sur Le Gonidec.

<sup>57</sup> *Literary Remains*, t.II, pp. 173-174.

Francheville, Louis de Jacquilot du Boisrouvray, Auguste-Félix du Marhallac'h et d'Antoine de Mauduit.

L'accueil que les Gallois réservent à la délégation est particulièrement enthousiaste, et La Villemarqué, fait barde sous le nom de « Bardd Nizon », prolonge son séjour au Pays de Galles, puis en Angleterre. En avril 1839, il est de retour à Paris pour corriger les épreuves du *Barzaz-Breiz*. Il fréquente assidûment la mansarde de la rue de la Victoire qui semble en effervescence, ainsi que le rappelle Alfred de Courcy dans une lettre de mai 1840 : « *certes on ne t'oublie pas non plus dans la rue de la Victoire ; mais quelque plaisir que l'on y ait à recevoir de tes nouvelles, on aimerait encore mieux voir ta chétive personne y faire de fréquentes apparitions, comme l'année dernière à pareille époque. Tu étais alors, je pourrais dire nous étions dans tout le feu de la correction des épreuves, et il n'était presque pas de jour que je ne te visse au moins une fois.* »

Après la mort de Le Gonidec en octobre 1838, et le départ de La Villemarqué en 1840, les réunions se poursuivent encore quelque peu dans la mansarde, mais sans le même enthousiasme : « *L'autre jour, écrit Alfred de Courcy à La Villemarqué, Leseleuc a chanté toute la pièce<sup>58</sup> chez nous à une réunion punchique et elle a eu beaucoup de succès. La soirée a été fort gaie, mais il y manquait plusieurs de nos vieux amis, & des meilleurs ; on a porté un toast leur santé. Kerdrel, les Kermadec et Pol<sup>59</sup>. Brizeux, Leseleuc, Lanurien & Robinet représentaient seuls l'ancien noyau.* »

Peu à peu les uns et les autres quittent Paris au grand regret d'Alfred de Courcy qui au moment du départ pour Rome de Léopold de Léséleuc, en novembre 1843, évoque une fois encore, avec nostalgie, les réunions du passé : « *Encore un ami qui va me manquer, le dernier de notre coterie bretonne d'il y a quelques années, qui m'a laissé des souvenirs bien agréables. Il m'en reste plus un seul à Paris. Je viens de passer un rude été, je t'assure. Ce n'est pas vivre que d'être ainsi isolé. – J'ai perdu successivement mes frères, les Kermadec, toi, Kerdrel, Courson, Lanurien. Comme les fidèles du cabaret Truffaut, ou de la réunion du dimanche chez moi, où des punch flamboyants sont dispensés ! C'est de l'Histoire Ancienne. – Il m'en est resté des amis...* »

De cette période intense, il restera effectivement de solides amitiés dont témoignent par exemple les lettres qu'Alfred et Pol de Courcy, ou Audren de Kerdrel... échangeront avec La Villemarqué jusqu'à leur mort. Il leur restera aussi le souvenir des disparus, de Le Gonidec et de Brizeux en particulier. Et les anciens membres du cénacle breton de Paris se retrouveront par la suite dans différentes sociétés, telle la classe d'archéologie de l'Association Bretonne, et il convient sans doute de tenir compte de ces liens particulièrement forts, tissés au cours de leur jeunesse, pour comprendre la tournure que prendra par la suite l'histoire littéraire et culturelle de la Bretagne.

---

<sup>58</sup> Il s'agit de *Lez-breiz*.

<sup>59</sup> Pol Potier de Courcy, frère d'Alfred.



# ***La querelle du Barzaz Breiz***

*Claude Le Sciellour Griolet*

*(Extrait d'un mémoire soutenu en 2015 pour l'obtention du diplôme d'Etudes Celtiques de l'Université de Rennes 2)*

## **I – Qui est La Villemarqué ?**

Théodore Claude Henri HERSART de LA VILLEMARQUE (KERVARKER en breton) est un noble vicomte né en 1815 et mort en 1895 à Quimperlé. Il est le dernier d'une famille de huit enfants. Il est très attaché à sa mère Marie-Ursule de Feydeau de Vaugien du Plessix-Nizon qui lui transmet son intérêt pour les chants et la poésie bretonne. Après des études primaires à Quimperlé, il entre à 10 ans au collège des jésuites à Ste Anne d'Auray. Ensuite il continuera ses études secondaires à Guérande puis à Nantes jusqu'au baccalauréat de philo en 1834. Il deviendra ensuite élève libre à l'Ecole des Chartes à Paris. Il y côtoiera de nombreux intellectuels bretons comme Souvestre, Brizeux, A. De Courson, M. De Courcy. Il obtiendra une mission du ministère de l'Instruction Publique pour étudier la langue et la littérature galloise par rapport à la littérature bretonne. Il obtiendra la légion d'honneur en 1846, sera admis à l'Académie Royale de Berlin en 1851 et à l'Institut de France en 1858. Il sera aussi élu membre libre de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres à l'âge de 43 ans. Il deviendra un savant de renom. Parallèlement, il va être intronisé « barde Nizon » et va tenter un mouvement druidique de fraternité en Bretagne. Il se passionne comme sa mère pour le collectage de chants traditionnels dans sa région natale. Il aura ainsi collecté de nombreux chants autour du manoir familial du Plessix de Nizon, chants qu'il a publiés dans un recueil le « Barzaz Breiz ».

## **II – Qu'est-ce que le Barzaz Breiz ?**

Le Barzaz Breiz, en français « recueil bardique de Bretagne » est un recueil de poésies, de chants en trois parties :

- 1.** chants historiques, mythologiques, héroïques
- 2.** chants de fêtes, chants d'amour
- 3.** légendes, chants religieux

C'est un ouvrage avec des poèmes en breton et leur traduction en français mais aussi avec une introduction historique, une conclusion idéologique et à la fin de l'ouvrage une ligne mélodique de chaque poème.

La première édition date de 1839 en deux volumes regroupe 44 pièces (24 historiques, 14 d'amour, 6 sacrées). Pour sa publication, La Villemarqué a demandé au ministre de l'Instruction Civique, l'autorisation de publier son recueil de chants populaires bretons « *comme documents pouvant servir l'Histoire de France* », mais la réponse sera négative. Il aura aussi un refus du comité littéraire des travaux historiques qui ne se trouve pas assez compétent pour juger de l'authenticité de certaines pièces historiques présentées comme étant du V<sup>e</sup> siècle. La Villemarqué éditera donc son recueil à compte d'auteur. Cette première édition sera suivie d'une deuxième édition plus importante en 1845 avec 33 titres supplémentaires dont 30 historiques du VI<sup>e</sup> siècle à la chouannerie.

Ensuite, on aura une succession d'autres éditions, jusqu'à neuf du temps de la vie de l'auteur. Depuis, les nouvelles éditions sont toutes basées sur celle de 1867 qui était la sixième. En 1981, on aura une édition poche. En 1989, une édition uniquement en breton. En 1996, une édition sans breton. En 1999, une édition par Yann-Fanch Kemener a remis le breton et le français côte à côte plus un CD de chants.

Les chants publiés dans cet ouvrage appartiennent à la tradition orale et ont été collectés auprès de paysans chanteurs et chanteuses bretons.

### **Qui a écrit le Barzaz Breiz ?**

La Villemarqué est officiellement celui qui a écrit, transcrit, sélectionné, restauré les textes qu'il a collectés. Mais on sait que sa mère avant lui avait déjà commencé ce travail. On sait qu'il a utilisé la méthode que d'autres avaient utilisée avant lui comme Walter Scott en Ecosse, en faisant répéter plusieurs fois les mêmes chanteurs, en recoupant les mêmes thèmes entendus dans différentes chansons. Il a décidé alors du classement en trois catégories de chants avec un ordre chronologique et un ordre d'idées similaires. Mais on sait aussi que La Villemarqué s'est fait aider dans ce travail par des prêtres et des grands propriétaires terriers pour obtenir les chants. Ainsi M. de Penguern, M. Prosper Proux, l'abbé Henry, M. de Kerdrel, M. Jules Schaëffer, Le Gonidec lui ont apporté leur aide. On sait aussi qu'il obtiendra certains chants de la part de personnes qui ont collecté avant lui en Bretagne comme Mme de Saint Prix à Morlaix.

### **Où sont les documents ?**

Les documents, notes, collectés par La Villemarqué sont restés au château de Keransquer, là où vivait la famille près de Quimperlé. Mais on sait que certains documents ont été brûlés par La Villemarqué lui-même, pensant qu'ils étaient inutiles. La famille montrera les manuscrits en sa possession à quelques personnes et les descendants de La Villemarqué publieront et défendront, à différentes époques, le travail et la mémoire de leur ancêtre.

### **Qui étaient les chanteurs ?**

Il n'est pas toujours facile de les identifier, car les noms sont quelquefois vagues, juste le prénom ou alors le nom de jeune fille, ou bien un surnom. Il semblerait qu'ils appartiennent presque tous à l'entourage proche de la famille de La Villemarqué, les fermes, les hameaux alentours.



*Gravure d'Ernest BOYER : La Villemarqué transcrivant une chanson (1845)*

### III – La querelle du Barzaz Breiz

#### **Dans le contexte historique**

Au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, l'Europe entière est plongée dans le romantisme avec une recherche de retour à l'essence même des peuples en allant y chercher l'âme du pays. Le climat intellectuel, idéologique est propice à poétiser, ennoblir les traditions populaires, à la recherche des origines, des traces orales. Cette période de romantisme objectif s'oppose aux bourgeois, à l'histoire même et crée en Bretagne ce qu'on appelle la Celtomanie qui mélange les époques historiques. La Villemarqué poursuit les travaux menés par d'autres avant lui comme Chateaubriand, Cambry, La Borderie, La Tour d'Auvergne ou Le Gonidec au sein d'un premier courant bretonniste qui défend la langue liée à l'église, face à la révolution et à la monarchie de juillet. C'est la naissance du récit breton avec ses personnages héros. En Ecosse, James Mac Pherson a collecté et publié une épopée « Ossian » qui se présentait comme authentique mais qui s'avèrera une invention. Toujours en Ecosse, Walter

Scott a édité des romans historiques qui influenceront toute l'Europe. En Allemagne, les frères Grimm ont collecté des contes et légendes qu'ils ont publiés. En Finlande, Elias Lönnrott a lui aussi collecté dans tout le pays des poèmes épiques et lyriques qui serviront de base à la restauration de la culture finnoise face à la Suède. A chaque fois, dans tous les pays, les faits historiques, l'authenticité des poèmes peuvent être relégués en second plan derrière l'intérêt porté à l'imaginaire, aux mythes et au renouveau de la création populaire.

### **Que reproche t'on au Barzaz Breiz ?**

Lors de la première édition du Barzaz Breiz en 1839, l'enthousiasme est général mais rapidement les critiques commencent à apparaître. On reproche à La Villemarqué de ne pas fournir les sources de son travail, d'avoir inventé la plupart des chants comme l'avait fait en Ecosse Mac Pherson. On lui reproche aussi de ne pas connaître le breton et d'avoir donc d'abord fait traduire les chants en français pour les retraduire en breton ensuite. Les pièces collectées dans une région ne correspondent pas au dialecte utilisé, il s'y trouve des fautes de syntaxe, de vocabulaire, des tournures françaises. Les formes léonardes, trégoroises, cornouaillaises et vannetaises se mélangent. La Villemarqué essaiera de se défendre dans les éditions suivantes en apportant à chaque fois de nouveaux éléments le disculpant, mais les critiques se poursuivront jusqu'à sa mort et bien au-delà jusqu'à aujourd'hui encore.

### **Les critiques :**

- Les premières critiques virulentes viendront de **JR Le Men** (rééditeur du Catholicon, dictionnaire trilingue breton, français et latin de Lehan de Lagadeuc prêtre du XV<sup>e</sup>), de A. De Courson, d'Arbois de Jubainville et de Paul Meyer en 1867 au congrès celtique. Ces intellectuels bretons seront scandalisés par la troisième édition du Barzaz Breiz et décideront d'exprimer leur opposition. Après l'enthousiasme à la parution du premier recueil, le Barzaz Breiz qui était apparu comme un texte fondateur en langue bretonne et La Villemarqué comme un visionnaire, découvreur, publieur, ne sont pour eux qu'imaginaires et faux. « *Il importe d'établir la véritable valeur d'un document auquel M. de La Villemarqué a su donner une importance trop facilement accueillie par quelques écrivains. Il est des limites que l'imagination ne doit pas franchir. Evoquez les bardes, évoquez les druides, si cela vous amuse, mais ne transportez pas vos fantaisies dans le domaine de l'Histoire* ».

- **François-Marie Luzel**, républicain né d'une famille paysanne bretonnante, est aussi un poète collecteur contemporain de La Villemarqué. Il se trouve parmi les principaux premiers opposants au Barzaz Breiz. En 1868, il fait la comparaison entre le travail de Mac Pherson et celui de La Villemarqué en mettant en doute l'authenticité des chants. La Villemarqué refusant de montrer ses documents, le doute n'en est que plus grand. Il publiera une thèse « Gwerziou Breiz Izel » en 1868 puis une autre « De l'authenticité du Barzaz Breiz » en 1872.

- **Ernest Renan**, intellectuel breton qui côtoiera La Villemarqué à Paris à l'Académie des Inscriptions, publie en 1854 « L'âme Bretonne » dans laquelle il fait mention du Barzaz Breiz pour lequel il « *aurait voulu être assuré que les textes aient été publiés tels qu'ils avaient été recueillis, on aide un peu la leçon, on prête quelque chose au texte traditionnel* ». Il critique aussi les mélanges gallois et bretons faits dans les récits de La Villemarqué.

- **Anatole Le Braz**, professeur de lettres, bretonnant, ami républicain de Luzel rendra hommage en 1890 puis en 1904 aux qualités de poète et d'initiateur de La Villemarqué, mais contestera lui aussi l'authenticité des chants du Barzaz Breiz. Il collectera lui-même des chants et ne retrouvera jamais dans le peuple ceux collectés par La Villemarqué. Il pense que l'abbé Henry a entièrement rédigé les textes et que les auteurs du Barzaz Breiz ont inventé des textes pour relier la période des mythes et le XVI<sup>e</sup> siècle.

- **Le chanoine Falc'hun**, prêtre linguiste breton, publiera « L'auteur du Barzaz Breiz » en 1949 dans lequel il ne réfute pas la beauté littéraire de l'œuvre de La Villemarqué mais il lui attribue entièrement la création de ces textes et refuse de voir dans cette œuvre une origine populaire. Pour Falc'hun, de La Villemarqué est « *un mauvais historien mais un poète et écrivain de talent* ».

- **Francis Gourvil**, écrivain breton, spécialiste de la littérature celtique, présentera, en 1960, une thèse sur ce sujet et défendra l'idée que le Barzaz Breiz est un faux. Gourvil collectera des chants bien après La Villemarqué et jugera ceux du vicomte comme censurés, édulcorés pour ne pas nuire à l'image de l'église.

- **Françoise Morvan**, enseignante, a soutenu en 1997 une thèse sur le travail de Luzel, dans laquelle elle rejoint les idées de celui-ci et de Gourvil concernant les falsifications de La Villemarqué. Pour elle, dans le Barzaz Breiz « *la culture populaire a été détournée au profit d'une idéologie nationaliste de recherche de la race bretonne* ».

## **Les défenseurs :**

- **George Sand**, femme écrivain français du XIX<sup>e</sup> s'enthousiasmera en 1856 devant le Barzaz Breiz. Elle écrira au sujet du poème « le tribut de Nominoë » « *qu'il est plus grand que l'Illiade, plus beau, plus parfait qu'aucun chef d'œuvre sorti de l'esprit humain* » et comparera les chants du Barzaz Breiz à des *diamants*.

- **La Borderie**, historien, et **Le Gonidec**, grammairien, seront tous deux les partenaires de La Villemarqué dans son travail d'écriture et de recherche historique et linguistique. La Borderie utilisera Le Barzaz Breiz pour son livre « Histoire de Bretagne » en y voyant le génie, le renouveau de la littérature en breton.

- Certains des critiques cités plus haut, comme **d'Arbois de Jubainville**, **De Courson**, **Paul Meyer**, reviendront sur leurs premières critiques et atténueront les propos des opposants. « *On ne doit pas condamner un homme sans l'entendre.*

*Nous ne cesserons jamais d'admirer le charmant talent de M. de La Villemarqué, nous ne pouvons oublier ce qu'il a fait pour les études celtiques, nous souhaitons le voir fournir la preuve que les chants historiques du Barzaz Breiz ne sont pas l'œuvre d'un autre Mac Pherson* ». Ils reconnaîtront tous, même Luzel, la valeur poétique, l'essor des études celtiques et la renaissance littéraire du breton comme découlant de l'œuvre de La Villemarqué.

- **L'abbé Henry** a aidé La Villemarqué dans l'écriture en breton de son œuvre. Pour contrecarrer ses opposants qui accusent La Villemarqué d'avoir tout inventé, il ira même jusqu'à dire que « *Il n'est certainement pas l'auteur des chants du Barzaz Breiz, ses connaissances en breton n'étaient pas assez grandes pour donner à ces pièces l'énergie et la pureté de langage qu'on y trouve* ». Mais cet argument sera repris ensuite contre La Villemarqué pour l'accuser de n'être pas le rédacteur. A vouloir défendre l'idée qu'il n'a pas tout inventé, on le fait passer pour un non-bretonnant.

- **La famille de La Villemarqué** a essayé de défendre l'image de son aïeul à diverses époques. Le fils a écrit en 1908 un ouvrage réédité en 1926 où il donne les listes de chants collectés par son père et avant lui sa grand-mère et annonce qu'il possède les écrits collectés par son père. Mais cela ne suffira pas à apaiser les critiques. Même si des documents existent, ils assurent du travail de recherche de leur auteur, mais ne permettent pas de s'assurer de la rigueur scientifique qu'il a utilisée. La fille, Mme De Boisanger, a accusé Ernest Renan « *d'être à l'origine de toute cette machination anticléricale* ». Enfin l'arrière petit-fils a permis de remettre à jour les documents originaux de collectage conservés au château familial en 1964.

- **Donatien Laurent**, ethnologue, collecteur, a soutenu une thèse en 1974, suite à la découverte des carnets de collecte de La Villemarqué en 1964 au château de Keransquer. Il permet de mieux comprendre le déroulement chronologique du travail de La Villemarqué, de contrecarrer certaines accusations à son encontre, par exemple le fait qu'il ne savait pas parler breton. Les carnets de collecte qui s'étendent de 1835 à 1892, écrits de sa main, prouvent bien qu'il a collecté lui-même les chants, et attestent de sa capacité à écrire la langue. On sait qu'il s'agit d'une recherche véritable, effectuée pendant de nombreuses années. Même si les méthodes utilisées peuvent toujours être critiquées avec un œil de méthodologie scientifique de notre époque, ce travail de Donatien Laurent a quelque peu assaini et apaisé la querelle.

- **Nelly Blanchard** publie en 2006 le livre « *Barzaz Breiz, une fiction pour s'inventer* » dans lequel elle adopte un nouveau point de vue sur le Barzaz Breiz : ce n'est pas pour elle un recueil de chants, mais un texte d'auteur illustré par des chants. C'est une œuvre dans laquelle l'auteur nous donne sa vision du monde qui l'entoure. Les chants n'occupent que la moitié du volume du texte breton plus français, les paroles directes de l'auteur occupent l'autre moitié avec l'appendice, les épilogues, arguments. Pour Nelly Blanchard, c'est La Villemarqué qui est au cœur de son œuvre. Au milieu du mouvement romantique, il refuse le monde autour de lui

que lui imposent les générations précédentes. Il oscille alors entre l'esprit du peuple breton, le sentiment religieux, le sentiment national, la création pour aboutir à un texte sacré.

#### **IV- Les réponses de La Villemarqué :**

Même si dans un premier temps La Villemarqué se tait, refuse de montrer ses documents, ce qui renforce les convictions de ses adversaires, il admettra plus tard ses erreurs de datation, de transcription. A la première édition du Barzaz Breiz nous sommes dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, se pose le problème de la transcription des textes oraux et de la méthode scientifique utilisée. De La Villemarqué donnera beaucoup d'explications sur ses collectages dans les préfaces, introductions, appendices, arguments, épilogues. Il y décrira aussi l'existence du chant dans la vie des gens, les différents métiers. Il donnera aussi le parallèle avec les bardes gallois. Il fera la décortication de la langue, la différence entre la poésie et la langue écrite. Il donnera l'explication des traditions.

Chaque nouvelle édition apportera des réponses à ses détracteurs mais aussi de nouvelles questions. Il essaiera de faire disparaître les imperfections qui lui sont reprochées tout en affirmant de moins en moins l'authenticité de ses poèmes.

A cette époque, la grammaire de Le Gonidec n'a pas encore fixé la langue et La Villemarqué s'est retrouvé confronté au problème d'écriture d'une langue orale avec ses différents dialectes et différentes prononciations. Il utilise parfois les graphies françaises pour traduire ce qu'il entend. Déjà à l'époque on faisait la distinction entre le « breton, langue nationale » à établir et « le breton de village ». La Villemarqué connaissait le breton de village, ignorant les règles, soucieux de fixer ce qu'il a entendu. Il admet avoir recomposé, réécrit des textes trop bruts pour être publiés tels quels et avoir « normalisé » un chant dont il a entendu plusieurs versions. Pour être présentée à un éditeur, une œuvre doit pour lui « *être passée au moins en partie au feu de la fonderie* ». Il faut « *séparer le grain de la paille* » « *arracher le diamant de la gangue* ». Il soutient avoir toujours voulu rechercher la vérité.

Il avouera plus tard avoir été crédule et trop confiant. Il admettra même avoir fait des erreurs de jeunesse et avoir manqué de sens critique. Il se réconciliera même avec certains de ses détracteurs comme Luzel et d'Arbois de Jubainville. A la fin de sa vie, il sera triste, résigné, gardant souvent le silence devant ses accusateurs.

#### **V- Conclusion, le rayonnement jusqu'à aujourd'hui :**

Comme on l'a vu, la publication du Barzaz Breiz a entraîné depuis plus de 150 ans des déchaînements d'opinion, des avis contraires, différentes travaux de thèses. C'est un ouvrage qui a eu un grand retentissement aussi vers les artistes, les chercheurs, les philosophes, l'histoire, le folklore. Il a irradié auprès d'auteurs récents comme Tanguy Malmanche ou Jakez Riou. Il a permis l'explosion d'artistes et le développement des études celtiques. Le collectage a continué jusqu'à

aujourd'hui en Bretagne et cet ouvrage sert toujours de référence en la matière. Des travaux d'universitaires et de linguistes ont aussi permis de mieux comprendre les faits. Il reste qu'un jugement porté à posteriori met toujours les juges hors du contexte historique, politique, idéologique de l'époque. Il est admis aujourd'hui par tous que les travaux de La Villemarqué sont remarquables dans leurs qualités poétiques et qu'ils ont été à la base d'un essor énorme pour la Bretagne. Si l'on doit toujours en être à la recherche de la chronologie exacte, de l'authenticité exacte de tous les lieux, toutes les personnes et tous les textes collectés, il est évident qu'il ne peut y avoir d'exactitude scientifique car tout travail oral retranscrit à l'écrit ne peut faire abstraction de la subjectivité des intermédiaires. Surtout à cette époque où on n'a pas la trace orale des chants collectés.

L'impact du Barzaz Breiz a aussi été littéraire, scientifique et politique. C'est une œuvre centrale dans la musique et la culture bretonne et les musiciens aujourd'hui vont piocher dans cette mine de chants. Des artistes comme Alan Stivell, Denez Prigent, Tri Yann, Gilles Servat, Glaz, ont fait revivre ses textes. Elle a aussi fixé une histoire collective avec ses héros, ses rois et ses traîtres et resserré les liens entre les bretons autour d'une même identité collective.

En ce qui concerne la langue et les problèmes qu'a rencontrés La Villemarqué pour transcrire la langue orale à l'écrit, on ne peut que constater que depuis cette époque, les faits se reproduisent. La langue bretonne peine à trouver une graphie acceptée par tous les bretons, qui satisfasse à la fois les bretonnants des différents dialectes et qui tienne compte des particularités de chacun. On se retrouve encore aujourd'hui, si l'on collecte des chants, dans une difficulté de transcription à l'écrit. Les nouveaux moyens d'enregistrement nous permettent de garder la trace orale de chants, ce que n'avait pas La Villemarqué. Le Barzaz Breiz a ouvert la poésie populaire bretonne sur le monde. Aujourd'hui, nous avons le problème inverse : les collectages sont faits mais qui va continuer à les chanter ?

Quoiqu'il en soit, sur le problème de l'authenticité des chants du Barzaz Breiz, le débat est toujours ouvert, les avis divergents, mais chacun est d'accord pour admettre les qualités poétiques de l'œuvre et son impact sur toute la culture et l'identité bretonne jusqu'à aujourd'hui. Mona Ozouf dans son livre « Composition française » en parle en ces termes « *avec la découverte des carnets de collectage de l'ouvrage, remaniés certes, et refondus pour la publication selon des procédés discutables, mais témoins d'une enquête véritable, Donatien Laurent a rendu son honneur au vicomte, et à nous notre fierté* ».

## **Bibliographie**

- Nelly Blanchard, *Barzaz Breiz, une fiction pour s'inventer*, Presses Universitaires de Rennes 2006
- Francis Gourvil, *Theodore Hersard de La Villemarqué et le Barzaz Breiz*, Imprimerie Oberthur 1960

- Hersard de La Villemarqué, *Barzaz Breiz chants populaires de la Bretagne*, Préface JF Kemener Editions du Layeur 1999
- Donatien Laurent, *Parcours d'un ethnologue en Bretagne*, Emglao Breiz 2012
- Revue Ar Men n°18 article 1839 : *le Barzaz Breiz*
- René Villard, *Bretagne I – II n°85 mai juin 1929* article « *la querelle du Barzaz Breiz, un épisode de l'Histoire du Romantisme en Bretagne* », 1929
- Mona Ozouf *Composition française, retour sur une enfance bretonne*, folio 2010

NDLR : voir la vidéo de la fin de l'intervention de Claude Le Sciellour Griolet lors de notre soirée-hommage du 10 Août 2016 que nous avons mis sur **YouTube** :



<https://www.youtube.com/watch?v=g8lI7CoSvog>



## *La Villemarqué et le breton mondain*

**Ronan Calvez**

*Centre de Recherche Bretonnes et Celtiques  
Université de Bretagne Occidentale*

« *Je le rappelai alors, et l'emmenai, non dans mon château, mais dans la caverne que j'avais plus avant dans l'île. Je fis ainsi mentir cette partie de mon rêve, qui lui donnait mon bocage pour abri* ».

Defoe, *Robinson Crusoé*, 1719

Aucun compte n'a été tenu, c'est certain, de la connaissance du breton qu'avait la noblesse avant la Révolution<sup>60</sup>. Pourtant, au XVIII<sup>e</sup> siècle, à y regarder de plus près, à côté du breton des champs, de celui de la chaire et de celui du théâtre ou des *gwerziou*, se laisse entendre un breton mondain. Sous la plume de Théodore Hersart de La Villemarqué, on trouve des témoignages indirects de ce registre et, plus largement, du paysage sociolinguistique d'Ancien Régime. Mais c'est lui également qui a grandement contribué à faire sombrer ce breton-là dans l'oubli.

Dans le cadre de l'histoire littéraire du breton, le XVIII<sup>e</sup> siècle est souvent considéré comme celui du vide. Telle est l'idée reçue la mieux partagée dans les lettres bretonnes.

Joseph Loth a bien noté que « le XVIII<sup>e</sup> siècle est le siècle des dictionnaires. La langue étant à peu près dans le même état qu'aujourd'hui, et la littérature bretonne ne présentant à cette époque aucune œuvre bien importante, nous nous contenterons pour ce siècle de quelques extraits<sup>61</sup> ». Cette appréciation n'est guère différente de celle de La Villemarqué, dans son essai sur « Le théâtre chez les nations celtiques » introduisant *Le Grand mystère de Jésus*<sup>62</sup> ; après lui, d'autres tiendront le même langage, ainsi Le Braz, dans sa thèse sur le théâtre<sup>63</sup>, ou encore Roparz Hemon<sup>64</sup> : du XVIII<sup>e</sup> siècle littéraire breton, ce qui est parvenu jusqu'à nous n'est que la dégénérescence, ou la forme *populaire*, d'une production savante issue d'un âge d'or mythique doté d'un prestige magique – « les œuvres du P. Maunoir et

<sup>60</sup> Voir Jean Quéniart, *La Bretagne au XVIII<sup>e</sup> siècle (1675-1789)*, Ouest-France, Rennes, 2004, p. 530.

<sup>61</sup> Joseph Loth, *Chrestomathie bretonne (armoricain, gallois, cornique). Première partie breton-armoricain*, Paris, Bouillon, 1890, p. 332.

<sup>62</sup> *Le Grand mystère de Jésus. Passion et résurrection*. Drame breton du Moyen Age, avec une étude sur le théâtre chez les nations celtiques, par le vicomte Hersart de la Villemarqué, Paris, Didier et Ce, 1865, CXXXV + 263 p.

<sup>63</sup> Voir Anatole Le Braz, *Le théâtre celtique*, Editions Slatkine, Genève-Paris, 1981, 1<sup>ère</sup> édition : 1905.

<sup>64</sup>

de ses successeurs n'eurent aucune influence sur le sort du breton écrit. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, celui-ci était devenu un misérable patois tout farci de mots français<sup>65</sup> ».

Cette idée reçue est, à mon sens, née sous la plume féconde et influente de La Villemarqué. En effet, entre les lignes de ses écrits apparaît sa description du paysage langagier bas-breton. Dans l'essai sur « L'Avenir de la Langue bretonne »<sup>66</sup>, lorsqu'il campe les complices des ennemis de la Bretagne et de sa langue, La Villemarqué fournit un exemple indirect d'une connaissance du breton chez les nobles ou les bourgeois, et d'une pratique mondaine du breton :

*« Toutefois, les complices de nos ennemis ne doivent pas tous être rangés sur la même ligne et accusés au même chef ; les uns le sont en effet presque malgré eux, tandis que les autres les aident de tout leur pouvoir. Parmi les premiers, il faut comprendre en général les habitants des villes, des bourgs et des manoirs, et la plupart des ecclésiastiques de la Bretagne. Ceux-là dans leurs discours, ceux-ci dans leurs sermons, ne se font aucun scrupule d'enrichir la langue bretonne d'une foule de mots français, dont les désinences seules sont changées. Le mal n'est pas grand, disent-ils, ce ne sont que des mots ; mais ce ne sont aussi que des gouttes d'eau qui s'infiltrèrent dans les flancs du navire, par l'incurie des matelots, et pourtant il finit par s'emplit et sombrer<sup>67</sup>. »*

On a là un témoignage d'une connaissance du breton dans les manoirs. Ce registre de breton est-il différent du breton des villes dont parle La Villemarqué, dans une belle envolée lyrique ?

*« A dater de cette époque [l'union de la Bretagne à la France], le français, qui était déjà l'idiome officiel de l'administration en Basse-Bretagne, devint peu à peu le langage de société des habitants du pays qui prétendirent au bon ton et aux belles manières ; tandis que le breton, qui était la première langue bégayée par les enfants, resta celle du foyer, des relations des seigneurs avec leurs vassaux et domestiques, du bas clergé et du peuple des villes et des campagnes en masse. On se servit de l'une et de l'autre, si j'ose dire, comme de deux habits, dont l'un se porte en visite, l'autre à la maison. [...] Une guerre pareille, non plus, il est vrai, entre le breton et le français, mais entre le breton francisé des villes et le breton rustique, éclatait en même temps. Les riches bourgeois qui parlaient le premier et qui joignaient ensemble au hasard les expressions françaises qui leur venaient à la bouche, cherchant à mettre dans leurs discours le peu de français qu'ils savaient, afin d'imiter les grands et de passer pour des gens comme il faut, traitaient de grossier et de barbare l'idiome pur des campagnes, l'accusaient d'être inintelligible*

---

Voir Roparz Hemon, *La langue bretonne et ses combats*, Editions de Bretagne, La Baule, 1947, p. 106-107 ; R. Hemon, « *Tri oadvezh ar brezhoneg / Les trois âges du breton* », *Al Liamm*, n°26, mae-mezheven 1951, p. 36-41. Dès 1952, il apporte un bémol à ses appréciations dans « *O klask hol lennegezh kozh / A la recherche de notre littérature ancienne* », *Al Liamm*, n°32-33, mae-eost 1952, p. 104-125.

<sup>65</sup> Daniel Bernard, « Les prêtres et le breton aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, t. LXII, 1935, p. XXVIII.

<sup>66</sup> Essai publié en tête du recueil de cantiques *Kanaouennou Santel* (Prud'homme, Saint-Brieuc, 1842) de l'abbé Henry. Je le cite ici d'après la réédition sous forme de brochure (édition du terroir breton, Nantes, 1904).

<sup>67</sup> *Id.*, *ibid.*, p. 20-21. C'est l'auteur qui souligne.

*et suranné, fuyaient les prédicateurs qui l'employaient, et quelquefois les faisaient chasser loin des villes, par leurs pasteurs ou leurs évêques<sup>68</sup>. »*

Ce passage vaut surtout pour la description qu'il donne du phénomène de diglossie et qui complète admirablement la citation précédente. Cette diglossie britto-bretonne, cette répartition fonctionnelle des usages entre deux registres est considérée comme la cause de la dégénérescence du breton : La Villemarqué fait donc comme si ces formes n'étaient pas, dans les faits, les formes cultivées de la langue bretonne. En effet, sous l'Ancien Régime, la langue des *gwerziou*, celle du théâtre, n'était pas celle des prêches, ni même celle des villes. Néanmoins, ces trois registres remplissaient la même fonction : se différencier des badumes – caractérisés par des traits phonologiques ou des traits de vocabulaire particuliers, les badumes sont les registres de breton pratiqués dans le cadre du marché paroissial : ils n'empêchent pas l'intercompréhension mais permettent de localiser tel locuteur comme appartenant à telle paroisse<sup>69</sup>. Ainsi, dans la préface à son dictionnaire manuscrit achevé en 1716, dom Le Pelletier parle des enfants de paysans aisés que leurs parents envoient au collège ou dans les communautés religieuses :

*« Quand ces jeunes gens reviennent au logis les parens et voisins, qui les entendent parler, bien ou mal, le langage des villes et de la noblesse, s'efforcent de les imiter, plus mal que bien, et les écoliers de leur costé voulant parler leur première langue dont ils ont oublié la plus grande partie, y suppléent par des paroles Françaises, terminées à la Bretonne. Ils deviennent quelquefois Prêtres, Prédicateurs, Confesseurs, Missionnaires et ne parlent en ces fonctions qu'un langage corrompu<sup>70</sup>. »*

A mon sens, ce qui est qualifié de langage corrompu, et que La Villemarqué appellera, quelque cent ans plus tard, « jargon mixte<sup>71</sup> », est un registre de langue haute qui, sur le modèle de toutes les langues européennes, acclimate des mots français considérés comme particulièrement valorisants pour celui qui les prononce ou les écrit. Néanmoins, pour un érudit comme Le Pelletier, le breton est un outil de prédication, assez grossier au regard de la fonction sacrale qui lui est allouée. Car la langue des *Heuryou brezonec ha latin, composet quen e Pros quen e Guers, e faver ar Bopl simpl* / Heures bretonnes et latines, composées tant en Prose qu'en Vers, en faveur du peuple simple (1712) de Charles Le Bris, ou celle de la *Buez ar Sænt, evit gloar Doue, evit enor ar Sænt, evit santification an Eneou* / Vie des Saints, pour la gloire de Dieu, pour l'honneur des saints, pour la sanctification des Ames (1752) de Claude Guillaume de Marigo ne se propose qu'un unique et seul but : contribuer au

---

<sup>68</sup> Théodore Hersart de la Villemarqué, « Essai sur l'histoire de la langue bretonne », dans *Dictionnaire français-breton* de Le Gonidec, Prud'homme, Saint-Brieuc, 1847, p. XXXVIII-XXXIX. Voir la réédition critique de cet essai par Bernard Tanguy, dans *Aux origines du nationalisme breton*, tome deuxième, UGE, Paris, 1977, 314 p.

<sup>69</sup> Voir Yves Le Berre, Jean Le Dû, « Y a-t-il une exception sociolinguistique française ? », dans *La Bretagne Linguistique*, volume 12, CRBC – UBO, Brest, 1998, p. 11-26.

<sup>70</sup> Dans la préface de son *Dictionnaire étymologique de la Langue Bretonne*, 1716 [manuscrit publié par la bibliothèque municipale de Rennes en 1975], tome IV, p.3.

<sup>71</sup> Par exemple dans son essai « L'Avenir de la Langue bretonne », *op. cit.*

salut des bretonnants. Il faut frapper les esprits et atteindre les cœurs<sup>72</sup> : comment mieux y parvenir qu'en parlant une langue magique ? En effet, bien peu de personnes étaient susceptibles de comprendre le breton de Le Bris, mais là n'était pas la question : celui qui devait *entendre*, c'était Dieu. De même, lorsque tel ou tel prêtre ponctuait son sermon de citations bibliques latines<sup>73</sup>, il avait fort peu de chances d'être compris de tous ses paroissiens et c'était très bien ainsi. Car puisque c'était à Dieu que Le Bris s'adressait, il va de soi qu'il ne pouvait écrire le breton de Lanhouarneau, sa paroisse natale – si ce n'est assurément pas envisageable pour lui, pour ses lecteurs ou ses auditeurs ce n'est certainement pas acceptable.

Si pour le breton des villes, le résultat obtenu n'est pas tout à fait le même, le processus n'est guère différent. Selon moi, l'exemple parfait de breton bourgeois parvenu jusqu'à nous, et qui correspond peut-être à ce « breton bourgeois » dont parle Le Pelletier dans son dictionnaire manuscrit<sup>74</sup>, figure dans la première édition du *Dictionnaire et colloques françois et breton. Traduits du François en Breton par G. Quicquer de Roscoff*, imprimé à Morlaix en 1626. Cet ouvrage n'est certainement pas un moyen détourné d'introduire le français dans les campagnes, ou de franciser le breton des paysans<sup>75</sup>. Il est visiblement destiné à un public de bourgeois – plus de la moitié des dialogues constitutifs de l'ouvrage traite du commerce –, des paysans-commerçants qui se sont enrichis grâce au commerce de la toile, et ce n'est donc pas par hasard si ces « colloques » sont adaptés du français<sup>76</sup> par un Roscovite et imprimés à Morlaix. Cet ouvrage répond à deux besoins : d'une part, apprendre un peu de français pour gagner des marchés, et d'autre part, maîtriser un registre de breton qui permette de se distinguer du badume des paysans... que ces bourgeois sont de toute façon amenés à côtoyer, quand ils n'ont pas encore eux-mêmes de la paille à leurs sabots.

C'est au cours de ce même XVII<sup>e</sup> siècle que la noblesse va prendre de la distance – dans tous les sens du terme – avec la paysannerie. D'une part, une justice seigneuriale considérée comme injuste, des fermages en nette augmentation et l'habitude prise d'afféager au profit de riches propriétaires font naître un ressentiment certain. D'autre part, au XVIII<sup>e</sup> s., la diffusion de la culture des Lumières va toucher, peu ou prou, de manière directe ou non, les élites nobiliaires, ce qui élargira le fossé qui les sépare de la paysannerie. De surcroît, la réformation de 1668-1672 a eu pour conséquence de renforcer la rigidité des clivages sociaux et, pour les roturiers, les perspectives d'entrée dans la noblesse ont été réduites de manière sensible<sup>77</sup>. Pour autant, à la fin du XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle, si les sensibilités ont varié, il ne s'ensuit aucun désintérêt pour le breton.

---

<sup>72</sup> Voir Alain Croix, Fañch Roudaut, Fañch Broudic, *Les chemins du paradis. Taolennou ar baradoz*, Le Chasse-Marée, Douarnenez, 1988.

<sup>73</sup> Voir François Roudaut, *La prédication en langue bretonne à la fin de l'Ancien Régime*, thèse pour le doctorat de 3<sup>e</sup> cycle, Rennes, 1975, 2 volumes : 304 + 336 p.

<sup>74</sup> Dans la préface de son *Dictionnaire étymologique de la Langue Bretonne*, 1716 [manuscrit publié par la bibliothèque municipale de Rennes en 1975], tome IV, p. 15.

<sup>75</sup> Voir La Villemarqué qui ouvre la carrière dans l'« Essai sur l'histoire de la langue bretonne », *op. cit.*

<sup>76</sup> Voir Le Goaziou, *La longue vie de deux colloques françois et breton. 1626 – 1915*, Quimper, Librairie Le Goaziou, 1950, 35 p.

<sup>77</sup> Voir Alain Croix, *L'âge d'or de la Bretagne 1532-1675*, éditions Ouest-France, Rennes, 1993, p. 220-221.

S'il existe des témoignages d'une connaissance du breton par la noblesse, il en est aussi d'une pratique littéraire mondaine du breton de sa part<sup>78</sup>. Ce qui est remarquable, c'est l'appartenance à la noblesse ou à la bourgeoisie des auteurs dont les productions sont parvenues jusqu'à nous. De plus, ceux d'entre eux qui seront confrontés aux événements révolutionnaires et à la nouvelle donne politique, participeront aux nouvelles instances mises en place. C'est en partie ce qui explique que l'on ne trouve pas trace d'eux dans les écrits de La Villemarqué.

Car si La Villemarqué oublie de mentionner une partie des auteurs du XVIII<sup>e</sup> siècle, ce n'est pas seulement parce qu'ils écrivent dans un breton qu'il juge indigne. C'est aussi et surtout parce qu'ils le sont.

En décembre 1789, les Constituants décident d'un nouveau découpage du territoire en départements<sup>79</sup> : François-Nicolas Pascal de Kerenveyer (1729-1794), l'auteur du *Farvel göapaër*<sup>80</sup>, va jouer un rôle de tout premier plan dans celui du Finistère, qui doit se mettre en place. En effet, il devient président à l'assemblée primaire chargée de nommer les électeurs. Nommé électeur lui-même, il est membre de l'assemblée électorale qui s'ouvre le 7 juin 1790 à Quimper. Le 24 juin, il est élu membre de la première formation départementale représentative<sup>81</sup> ; le 1<sup>er</sup> août, membre du Directoire et le 6 août, vice-président du Directoire<sup>82</sup> – il formait la partie exécutive de l'administration départementale.

En tant qu'administrateur, il a certainement rencontré Paul-Etienne Testard, sieur de la Roche (1712-1794), né au manoir de Keranc'hoat en Loperhet, d'Etienne Testard, avocat au parlement de Paris, et de Jeanne-Barbe Blanchet de La Villesbrée<sup>83</sup>. Après des études au collège de Quimper, il s'établit négociant au Passage Saint-Jean en Plougastel : il « fut député de sa paroisse à l'assemblée de la sénéchaussée à Quimper, en avril 1789, député du canton de Plougastel aux assemblées électorales du département et du district de Landerneau en 1791 et 1792<sup>84</sup> ». Auteur de poésies bretonnes, il sera sollicité par l'administration

---

<sup>78</sup> Voir Ronan Calvez, « Du breton mondain », à paraître dans le tome 115 des *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*.

<sup>79</sup> Voir l'« Ordonnance de MM. les commissaires du roi pour la formation & l'établissement du Département de Finistère », datée du 26 avril 1790, à Quimper « de l'imprimerie d'Yves-Jean-Louis Derrien » : Archives départementales du Finistère (ADF), 10L33, personnel de l'administration centrale du département.

<sup>80</sup> Kerenveyer, *Ar farvel göapaër. Le bouffon moqueur*, traduit et présenté par Ronan Calvez, CRBC – UBO, Brest, 2005.

<sup>81</sup> Voir Armand Du Chatellier, *Histoire de la Révolution en Bretagne 1788-1792*, tome premier, Morvran, 1977 [édition originale : 1836], p. 120. Dans un état de services daté du 21 mars 1792, Kerenveyer écrit qu'il est « élu membre du département le 28 juin 1790 » (Archives militaires de Vincennes, 7Yd 54, pièce n°1).

<sup>82</sup> Voir la « Liste générale des administrateurs du département du Finistère et des districts compris dans son ressort », datée du 31 août 1790, à Quimper « de l'imprimerie d'Yves-Jean-Louis Derrien » : ADF, 10L33, personnel de l'administration centrale du département.

<sup>83</sup> Voir Daniel Bernard, « Hymne chanté lors de la plantation de l'arbre de la Liberté à Plougastel-Daoulas », *Les Cahiers de l'Iroise*, 1<sup>ère</sup> année, n°2, avril-juin 1954, p. 42.

<sup>84</sup> Jean Savina, « La Tour d'Auvergne amateur de chansons bretonnes », *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, tome LXII, 1935, p. 63.

départementale, et par les administrateurs de Landerneau pour traduire en breton des écrits officiels – il est peut-être même le traducteur d’une version bretonne de l’*Almanach du père Gérard*<sup>85</sup>. En 1794, il compose un « hymne chanté lors de la plantation de l’arbre de la Liberté à Plougastel-Daoulas<sup>86</sup> » : si ce chant relève de la prose révolutionnaire<sup>87</sup>, il n’en possède pas moins des accents mondains.

*Goazet, potret, libr ac laouenn,  
Dansit oll dindan ar vezen.  
Qemerit dorn eur femelen,  
Ac peb a boc d’ho pergeren,  
Douguit henor ac carante  
D’ar vezen sacr al liberte.*

Hommes, garçons, libres et joyeux  
Dansez tous sous l’arbre.  
Prenez la main d’une femme  
Et donnez chacun un baiser à  
votre cavalière.  
Portez honneur et amour  
A l’arbre sacré de la liberté.

Un autre auteur<sup>88</sup>, Théophile-Marie Laënnec (1747-1836) – dont le fils médecin a conquis une célébrité autre que la sienne –, ayant adhéré aux idées révolutionnaires, a lui aussi prêté ses lumières à la traduction bretonne des documents officiels. Ainsi, en août 1789, le père du célèbre médecin faisait partie de l’un des comités quimpérois qui, dans une proclamation en français et en breton, entendit « dissiper les idées qui se répandaient dans nos campagnes que, désormais et dès aujourd’hui, on ne paierait plus de rentes ni de dixmes<sup>89</sup> ». Le 3 mai 1791, le président du syndic de district de Quimperlé écrit au président du syndic du département :

*« Pour la traduction des décrets sur le timbre, etc, je me suis adressé à M. Laennec qui m’a promis de s’en charger avec un vrai plaisir et d’y travailler de suite. Il en a le temps pourvu qu’il soit exact à l’employer. Je lui crois aussi des connaissances suffisantes sur l’idiome breton. Le gout ne lui manque pas puisqu’il le porte souvent à faire des chansons bretonnes. Mille fois il m’a dit qu’il vouloit trouver occasion de faire son chef-d’œuvre afin sans doute de se pousser (soit dit en passant, de devenir membre de l’assemblée nationale)<sup>90</sup>. »*

Avant la Révolution, « l’aimable Monsieur Théophile-Marie Laënnec<sup>91</sup> » fréquente les milieux francs-maçons<sup>92</sup> ; c’est le cas aussi d’un certain Jean-Jacques Bouestard

<sup>85</sup> Voir *L’almanach du père Gérard de J. M. Collot d’Herbois (1791)*. Le texte français et ses deux traductions en breton, édités et annotés par Gwennole Le Menn, préface et commentaire de Michel Biard, Skol, Saint-Brieuc, 2003, p. 32-34.

<sup>86</sup> Publié par Daniel Bernard, dans *Les Cahiers de l’Iroise, op. cit.*, p. 41-43.

<sup>87</sup> Sur la Révolution et la langue bretonne, voir Daniel Bernard, « La Révolution française et la langue bretonne », *Annales de Bretagne*, tome XXVIII, année 1912-1913, p. 287-331, et Andreo ar Merser, *1789 hag ar brezoneg*, Brud Nevez – Emgleo Breiz, 2 volumes, 1990.

<sup>88</sup> Voir Daniel Bernard, « Les petits vers bretons de Théophile-Marie Laënnec », *Nouvelle Revue de Bretagne*, mars-avril 1953, n°2, p. 123-125.

<sup>89</sup> Cité par A. Du Chatellier, *Les Laënnec sous l’ancien et le nouveau Régime de 1763 à 1836*, Vannes, Galles, 1885, p. 36.

<sup>90</sup> ADF, fonds Bernard, 110J106.

<sup>91</sup> Voir Dr F. Lejeune, « Le père du docteur Laënnec. L’aimable Monsieur Théophile-Marie Laënnec ou l’Egoïste-Etourdi », *Nouvelle Revue de Bretagne*, n°1, janvier-février 1949, p. 43-49 ; n°2, mars-avril 1949, p. 132-142.

de Latouche (1730-1810)<sup>93</sup>. Né à Angers, ce médecin du Roi exerce à Morlaix à compter de 1769 ; en 1773, il y assure un cours pour sages-femmes, en breton et français. En 1774, paraissent en français et en breton les *Instructions succinctes sur les accouchemens, en faveur des Sages-Femmes des Provinces*<sup>94</sup>. Député du Finistère, il est de ceux qui, le 2 novembre 1790, élisent Louis-Alexandre Expilly de la Poipe comme évêque constitutionnel du Finistère. Lorsque le jeune Alexandre-Louis-Marie Lédan (1777-1855) adhère, le 19 floréal an II – à savoir le 8 mai 1794 –, à la Société Populaire de Morlaix<sup>95</sup> – qui a remplacé la Société des Amis de la Constitution –, il côtoie bien sûr Bouestard de Latouche, mais peut-être également Testard, qui meurt en septembre 1794. En effet, les deux premiers tomes des manuscrits de Lédan conservés à la bibliothèque de Morlaix contiennent des pièces de Testard, mais aussi bien d'autres pièces anonymes qui fleurent bon le breton mondain. Parmi ces pièces de Lédan datées de 1815, on trouve aussi des écrits de Claude-Marie Le Laé (1745-1791)<sup>96</sup>. Peu de temps avant sa mort, et à l'occasion de la visite du nouvel évêque Expilly en sa ville de Landerneau, Le Laé composa des vers français en l'honneur<sup>97</sup> de ce même évêque qui fit traduire en breton sa lettre pastorale datée du 25 février 1791<sup>98</sup>.

### **Que représente le breton pour tous ces lettrés ?**

La pratique du breton n'est pas nécessairement liée à un intérêt pour le peuple. Néanmoins, dans une société d'ordres où nobles et paysans ne partagent plus la même culture, je pense que, pour les premiers, le breton bénéficie du prestige latent du badume – qui n'est justement possible que lorsqu'on n'est plus de la même culture. Un autre élément doit être pris en compte : chez les lettrés, depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, le breton passe pour être la forme moderne du gaulois, et l'importance de cette dernière langue est largement surestimée dans la formation du français ; de ce fait, le statut du breton n'est pas encore celui d'une langue infériorisée, parlée par les couches basses de la population. Ceci a eu pour conséquence de retarder l'apparition, dans les couches les plus cultivées de la population – notamment la

---

<sup>92</sup> Voir Auguste Cochin, *Les sociétés de pensée et la Révolution en Bretagne (1788-1789)*, Champion, Paris, 1925, tome I, p. 74 et 145 ; tome II, p. 122.

<sup>93</sup> Voir J. Darsel, « Les sociétés de pensée à Morlaix à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle », *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*, tome XXXVI, 1956, p. 86-88, 93 ; Henri Stofft & Jean Ségalen, *Bouëstard. Médecin, philosophe, franc-maçon & jacobin. 1730-1810*, éditions du Dossen, Morlaix, 1989, 239 p.

<sup>94</sup> *Instructions succinctes sur les accouchemens, en faveur des Sages-Femmes des Provinces ; faites par ordre du Ministère*. Par M. Raulin, Docteur en Médecine, Conseiller-Médecin ordinaire du Roi [...]. Traduites & imprimées en Breton, sous les yeux & par les soins de M. Bouestard de Latouche, Docteur en Médecine, Médecin du Roi pour l'Hôpital de Morlaix, Pensionné de ladite Ville, de la Société d'Agriculture, du Commerce & des Arts de Bretagne. Première édition. A Morlaix, chez P. Guyon, Imprimeur-Libraire du Roi & de la Ville, 1774. L'ouvrage bilingue a été réédité par Gwennole Le Menn (Skol, 2005).

<sup>95</sup> Voir Hervé Peaudecerf, *Alexandre-Louis-Marie Lédan (1777-1855) un imprimeur breton au XIX<sup>e</sup> siècle (1805-1855)*, thèse de doctorat, octobre 2002, tome I, p. 13.

<sup>96</sup> Voir notamment Claude-Marie Le Laé, *La Vie et les œuvres comiques*, édition critique d'après les manuscrits autographes inédits par Gaston Esnault, Champion, Paris, 1921.

<sup>97</sup> Voir Jacques Cambry, *Voyage dans le Finistère ou état de ce département en 1794 et 1795*, édition de Dany Guillou-Beuzit, SAF, 1999.

<sup>98</sup> Voir cette lettre dans Andreo ar Merser, *1789 hag ar brezoneg, op. cit.*, premier volume, p. 41-61.

noblesse –, d'un sentiment de mépris pour la langue des humbles, attitude dont le corollaire est presque toujours le mépris de ces humbles eux-mêmes. De surcroît, il y a peut-être aussi une manifestation de la liberté aristocratique décrite par Tocqueville<sup>99</sup> : lorsque Kerenveyer se plaît à forger une nouvelle langue et à coucher en breton des horreurs sur le papier, il est représentatif d'un rapport aristocratique à soi – je suis noble, je suis libre, donc je fais ce que je veux. Pour certains auteurs – et je pense ici encore à Kerenveyer –, le breton remplit peut-être une fonction cryptique qui n'exclut pas la fonction ludique. Quelle qu'elle soit, cette fonction va être dépassée dans les premières années du XIX<sup>e</sup> siècle. Ainsi, en 1815, le jeune imprimeur Lédan recopie, ou transcrit, des chansons qui ressortissent sans aucun doute au genre mondain – citons par exemple « *Canaouienniq sod / Petite chanson idiote*<sup>100</sup> », « *Canaouen Annetiq ha Lublin / Chanson d'Annette et de Lublin*<sup>101</sup> », « *Chanson allegoric / Chanson allégorique*<sup>102</sup> », « *Al louarn hag ar c'had / Le renard et le lièvre*<sup>103</sup> », « *Fachiri an daou c'halant / La dispute des deux galants*<sup>104</sup> », « *Ar guriozite sod / La sottise curiosité*<sup>105</sup> », « *Ar c'haz du / Le chat noir*<sup>106</sup> », « *Evrusdet paot ar guin / Le bonheur du buveur de vin*<sup>107</sup> », « *Lam ar yaouanqis / La perte de la jeunesse*<sup>108</sup> »... : pratiquement aucune ne sortira de ses presses, ce qui montre bien qu'elles ne remplissent plus aucune fonction dans les décennies suivantes.

Une autre réponse à la question de savoir ce que représente le breton pour les lettrés se trouve peut-être dans le sort que le XIX<sup>e</sup> siècle réservera à ces écrits. Cette littérature libertine et mondaine du XVIII<sup>e</sup> siècle, lorsqu'elle a pris la forme du chant, n'est pas passée dans le peuple, et n'a pas été collectée au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle ou au XX<sup>e</sup> siècle – on n'en trouve pas trace dans les catalogues de chansons populaires<sup>109</sup> – : au sein de la société paysanne reprise en main par le clergé ultramontain, elle n'a plus sa place ; elle n'a plus de public, notamment après 1830. Cette date marque le fort développement de la bourgeoisie industrielle en France et sa prise de pouvoir, en lieu et place de la noblesse terrienne qui, en partie, sombre alors dans la nostalgie. Cette noblesse perd une partie de son rôle d'intermédiaire entre le peuple et l'Etat, et on observe la mise en lumière d'une Bretagne idéalisée, libérée de toutes les tyrannies – aussi bien celle de la Révolution et de la République que celle de la monarchie absolue –, et qui se situe dans un âge d'or an-historique. Une telle Bretagne repose, assurément, sur le socle de la langue<sup>110</sup> : cette dernière est perçue comme le symbole d'une société originelle et harmonieuse – perception qui

<sup>99</sup> Voir Alexis de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique*, II, 1840, chapitre I et chapitre XX.

<sup>100</sup> Vol. I, p. 352.

<sup>101</sup> Vol. I, p. 421-422.

<sup>102</sup> Vol. II, p. 7-9.

<sup>103</sup> Vol. II, p. 10-12.

<sup>104</sup> Vol. II, p. 17-19.

<sup>105</sup> Vol. II, p. 19-22.

<sup>106</sup> Vol. II, p. 22-27.

<sup>107</sup> Vol. II, p. 35-37.

<sup>108</sup> Vol. II, p. 49-53.

<sup>109</sup> Voir Patrick Malrieu, *La chanson populaire de tradition orale en langue bretonne. Contribution à l'établissement d'un catalogue*, thèse d'études celtiques, 1998.

<sup>110</sup> Voir Michel de Certeau, en collaboration avec Dominique Julia et Jacques Revel, « La beauté du mort », dans *La culture au pluriel*, Paris, Bourgeois, 1980, p. 72.

éclate d'une manière exemplaire dans le *Barzaz Breiz* de Théodore Hersart de la Villemarqué<sup>111</sup>. Est très révélateur à cet égard, le commentaire d'Emile Souvestre sur Claude-Marie Le Laé, dans son édition de 1843 des *Derniers Bretons*. Alors que dans l'édition de 1836, il lui consacre plusieurs pages – pas toujours élogieuses –, dans celle de 1843, le propos est bref et concis :

« Nous passons sous silence le *Michel Morin* de Le Laë, le *Geai de Saint-Jean*, et plusieurs autres poèmes du même genre, parce que ce sont des œuvres qui n'ont rien de breton. Les auteurs ont en vain pris le grand chapeau et les braies celtiques, le linge fin paraît sous l'habit campagnard<sup>112</sup>. »

La Villemarqué, dans sa notice sur Le Laé publiée en 1857 dans la *Biographie bretonne* de Levot, est encore plus explicite. L'extrait suivant, dans lequel il fait état de l'oraison funèbre de Michel Morin et du poème *Le Chien*, montre à merveille le fossé qui s'est creusé entre la production bretonne mondaine et la production bretoniste<sup>113</sup>.

« Il y a quelque sel dans ces farces ; mais d'abord elles sont trop longues de moitié ; puis le jargon mixte dans lequel elles sont écrites en rend la lecture peu attrayante. Ce n'est pas que l'auteur ne maniât parfaitement sa langue ; il en possède au contraire le génie à un degré rare, et les tournures les plus originales lui sont familières ; évidemment il en connaissait aussi le vocabulaire, et il eût pu facilement écrire sans emprunter au français tant d'expressions qui ont leurs équivalents bretons. S'il francise, c'est pour suivre la mode de son temps ; on aimait cela au XVIII<sup>e</sup> siècle. Aujourd'hui que le goût a heureusement changé, l'emploi constant de mots exotiques m'empêcherait de citer ici le texte de l'élegie burlesque de Le Laé, quand bien même l'esprit dans lequel il a écrit me permettrait de la traduire.

Son imitation de Michel Morin, plus de nature à être traduite, offre moins de vices de langage et de forme. Le sujet excuse ici les longueurs et la diffusion. On y trouve de bons vers, de l'entrain et de l'originalité. Je suis loin cependant d'y voir un chef-d'œuvre de style et de gaîté, comme M. de Kerdanet, et d'être fasciné, comme il dit l'être, par la magie de cette poésie. Cambry avait déjà exprimé l'opinion formulée par M. de Kerdanet ; mais le jugement de Cambry ne compte pas en fait de breton : il l'ignorait, et le prouve en vingt circonstances. Le Laé a aussi composé des vers français ; mais, avec moins d'incorrection et d'irrévérence pour la langue, ils ont moins de verve et d'entrain. Il faut dire aussi que ses sujets ne sont pas heureux. C'est de la politique et de la pire espèce.

Sorti du peuple et du clergé, il a le mauvais goût d'attaquer dans ces pièces, non seulement les prêtres, comme toujours, mais même les classes populaires : il représente les paysans bretons comme des imbéciles que leurs curés trompent et terrifient par des fables absurdes, ou font danser comme des marionnettes.

---

<sup>111</sup> Voir Nelly Blanchard, *Une fiction pour s'inventer. Le Barzaz-Breiz (1839-1845-1867) dans le mouvement romantique*, thèse de doctorat nouveau régime, 2004.

<sup>112</sup> Emile Souvestre, *Les Derniers Bretons*, Paris, Coquebert, 1843, p. 217.

<sup>113</sup> Voir Jean-Yves Guiomar, *Le bretonisme. Les historiens bretons au XIX<sup>e</sup> siècle*, Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne, Mayenne, 1987, 444 p.

*A propos des biens du clergé, il compare les prêtres (ceux que l'on venait de dépouiller si injustement !) à des rats qui se partagent le fromage du peuple : c'est toujours le même esprit détestable. Cet esprit, je l'ai fait remarquer en commençant, contribua à la fortune de Le Laé ; mais il donne une triste idée de son caractère, et je le regrette pour sa mémoire*<sup>114</sup>.

Comment mieux montrer que ce qui est en jeu, c'est justement une différence de caractère ? L'œuvre de Le Laé, au même titre que celle de Kerenveyer, n'est pas *nationale* : elles n'ont donc logiquement pas leur place dans l'« Essai sur l'histoire de la langue bretonne » de 1847 – il est en effet difficile d'imaginer que La Villemarqué n'avait pas eu connaissance du *Bouffon moqueur* de Kerenveyer, alors qu'une partie en avait été copiée par Laouénan : celui-ci l'avait du reste fait savoir à Le Gonidec<sup>115</sup>. Ces écrivains mondains ne sont pas de ces « hommes éclairés auxquels la langue bretonne doit sa culture actuelle<sup>116</sup> » ; ils sont de cette noblesse et de cette bourgeoisie qui ont trahi – et c'est le peuple qui est devenu le gardien du feu ancestral<sup>117</sup>.

C'est aussi, à mon sens, cette différence de caractère qui explique le jugement partagé – « une aisance, une vérité de couleur et de ton véritablement remarquables », d'une part ; « composées pour charmer l'ennui du bivouac et du gaillard-d'avant dont elles se ressentent parfois (car, en dépit de son origine aristocratique, l'auteur fut tour à tour soldat et matelot) », d'autre part – du même La Villemarqué<sup>118</sup> sur le Prosper Proux des *Canaouennou grét gant eur C'hernewod* / Chansons composées par un Cornouaillais (1838)<sup>119</sup>. Celui-ci, né en 1811 de Simon-Marie-Gérard Proux, contrôleur des mines de Poullaouen, et de Marie-Reine-Mathurine-Joseph du Parc de Kerret, est issu de l'alliance de la bourgeoisie technicienne des mines avec la noblesse terrienne des environs, et il est peut-être un des derniers représentants de cette littérature mondaine.

---

<sup>114</sup> Th[éodore] H[ersart] [de la] V[illemarqué], dans *Biographie bretonne. Recueil de notices sur tous les Bretons qui se sont fait un nom (...)*, par P. Levot, tome II, Vannes, Cauderan ; Paris, Dumoulin, 1857, p. 268.

<sup>115</sup> « C'est le seul ouvrage de littérature que je connaisse en breton » : lettre de Laouénan à Le Gonidec, datée du 13 juillet 1834, publiée par Louis Dujardin, *La vie et les œuvres de Jean-François-Marie-Mauricce-Agathe Le Gonidec. Grammairien et lexicographe breton 1775-1838*, Imprimerie commerciale et administrative, Brest, 1949, p. 348-349. Cette copie partielle se trouve aux Archives de la Marine, à Brest.

<sup>116</sup> La Villemarqué, « Essai sur l'histoire de la langue bretonne », *op. cit.*, p. LXV.

<sup>117</sup> Voir P. Malrieu, *op. cit.*, tome 1, p. 31-32.

<sup>118</sup> La Villemarqué, « Revue de la poésie bretonne contemporaine », *La Revue de l'Armorique*, IIe année, tome III, 1843-1844, p. 110-121.

<sup>119</sup> Voir Prosper Proux [1811-1873], *Vie, œuvres, correspondances comprenant de nombreux inédits*, édition établie par Yves Le Berre, Jean Le Dû et Fañch Morvannou, Cahiers de Bretagne Occidentale, CRBC-UBO, 1984, 343 p.

## **Théodore de la Villemarqué et l'Emsav ; réflexions sur l'oralité**

Aborder la question du rapport pouvant exister entre Théodore Hersart de la Villemarqué et l'« *Emsav* », demande de commencer par bien s'entendre sur le sens de ce néologisme.

« Relèvement », « soulèvement », « révolte », « mouvement politique breton » ?

Pour moi, simple petit-fils du barde, la réponse est évidente : le sens de ce que j'ai reçu est incarné par le personnage emblématique de Lez-Breiz et développé dans le chant qui lui est consacré.

Ce chant est le plus long du Barzaz Breiz ; il se compose de six fragments et occupe 33 pages dans l'édition de 1867 . Outre ceux qu'il a lui-même recueillis avec des versions différentes et en divers lieux, mon aïeul nous précise avoir utilisé les pièces que lui ont communiquées Victor Villiers de l'Isle-Adam, Pol de Courcy et Monsieur de Penguern. Toutes ces précisions pour montrer à quel point nous sommes là au cœur de cette refonte qui lui a tellement été reprochée.

Avec la ballade de Lez-Breiz nous constatons certes la réalité de l'existence des sources mais aussi et surtout celle d'une reformulation accompagnée d'un engagement personnel très puissant.

Leiz-Breiz est sa vision du relèvement breton ; celui pour lequel il a choisi de combattre, non par les urnes – quoique –, encore moins par les armes, mais par les lettres.

Que nous dit-il ?

Rien de plus simple : la mission - véritablement religieuse - du peuple breton est de lutter contre cette lèpre que sont la débauche et la luxure (personnage de « Lorgnez ») et contre les poisons du paganisme, des hérésies ou des sociétés secrètes (personnage du « More du roi »), tout cela nous venant de France mais en prenant garde de ne pas toucher à la France elle-même (« le roi »). Autant, pour les deux premiers combats, il est assuré du secours de Madame sainte Anne, grand'mère des Bretons ; autant le Ciel l'abandonnera s'il vient à s'attaquer à la France.

Cette vocation n'est pas limitée dans le de temps. Qu'il y manque ? Il en sera durement puni mais au terme de sa peine, il devra reprendre la lutte pour laquelle il est sur terre.

L'« *Emsav* » du Barde, c'est le relèvement de ce qui fait l'identité bretonne car la France en a un immense besoin pour pouvoir, à son tour, retrouver le sens de sa propre mission.

Folie utopique ?

Oui, bien sûr mais toute quête du Graal n'est-elle pas folie pure ?

Leiz-Breiz-La Villemarqué ne s'y résout d'ailleurs pas facilement ; de lui-même, il aurait certainement voulu aller jusqu'au bout ; retrouver, par exemple, l'indépendance bretonne si l'on en croit ses écrits de jeunesse dans « L'Echo de la Jeune France » : son dialogue avec le personnage de « l'ermite » est éloquent ; la réponse ne l'est pas moins : « Fils d'homme, garde-toi de maudire par-dessus tout le seigneur roi, car il est l'oïnt de Dieu ! », consacré par Dieu, ce qui signifie que la France ne peut être mise en cause en tant que telle car elle fait partie, elle aussi, du plan divin.

Une question se pose aussitôt : d'où lui vient cette vision, ou plutôt, cette certitude ?

Quelle valeur de preuve peut bien avoir un chant pseudo-historique remanié dont les bribes ne se sont transmises qu'oralement à travers un nombre incroyable de générations ? Leiz-Breiz a-t-il même existé ? Si oui, était-il ce preux chevalier donné en exemple ?

La question peut sembler d'autant plus justifiée que, selon le barde lui-même, la vision transmise oralement est à l'opposée de celle rapportée par l'histoire écrite.

Écriture contre oralité ? « *Verba volant scripta manent* » ?

Nous y voilà.

Passons sur la valeur de l'écrit en question ; son auteur, le moine franc Ernold le Noir, bien que contemporain et peut-être même spectateur des faits, n'en est pas moins un polémiste grossier ne cherchant qu'à salir la cause bretonne. La mauvaise foi injurieuse, parce qu'elle est écrite, devrait-elle prévaloir sur l'épopée que le chanteur de village nous transmet ?

De toutes façons le problème n'est pas là ; peu importe au fond, l'historicité de Leiz-Breiz. Seul compte, pour ce qui nous occupe ici, le message que Théodore de la Villemarqué lui fait nous transmettre : « Lève-toi, Bretagne, sois toi-même, la France en a besoin. »

Ce message procède-t-il de l'existence d'une quelconque réalité immanente ou de la simple reconstruction imaginaire, romantique, plus ou moins délirante du trop jeune auteur du Barzaz Breiz ?

Au fond, c'est de cela qu'il est accusé : d'avoir inventé.

Pour autant, si cette invention n'avait correspondu à aucune réalité, comment expliquer un tel succès ? Une telle résonance ? Immédiate et durable ? Une résonance qui dure encore ... Pourquoi ? Comment se fait-il ?

C'est ici que je vous invite à explorer ce que pourrait impliquer cette opposition entre écriture et oralité ; transmission écrite et transmission orale.

« Sois toi-même » ... Mais c'est quoi, « toi-même » ?

Depuis 548 ; depuis le concile du Méné-Bré – le « mons Brea » de la Vita Samsonis – la question est tranchée : les saints fondateurs de la Bretagne ont barré la route à toute velléité de royaume breton unifié, seul à même pourtant, de s'opposer aux prétentions franques.

En 548, réunis en concile au sommet de cette colline sacrée, ainsi que l'artiste en a fixé le souvenir sur le vitrail de l'église de Pédernek, saint Samson, saint Gildas, saint Hervé – le barde aveugle dont nous chantons toujours l'éblouissante vision du Paradis – sans doute saint Pol Aurélien, peut être saint Tugdual et une foule d'autres porteurs de la tonsure celtique, ont excommunié Conomor, comte de Poher – « *Konomor ar Milliget* », « Conomor le Maudit » - officiellement pour avoir décapité son épouse – sainte Triphine, fille de Waroc, roi de l'actuel vannetais – en réalité pour avoir voulu unifier les petits royaumes bretons sous sa seule autorité.

Un Breton ne règnera pas là où Dieu doit être seul Seigneur.

« Sois toi-même », ce ne peut plus être, depuis mille quatre cent soixante huit ans – du moins pour l'auteur du Barzaz-Breiz – que : « sois la Bretagne de tes saints fondateurs » en ajoutant : « ainsi, grâce à toi, la France aura une chance de retrouver la fidélité à son baptême et de revenir à sa mission d' « éducatrice des peuples » au lieu de les entraîner comme elle le fait, sur les chemins de la perditions.

Bien entendu, il ne m'est pas possible d'en rester là : la « mission » - si « mission » il y a – est tellement énorme, tellement ambitieuse, tellement folle, qu'elle mérite – qu'elle exige – un minimum de justification.

( Je suis encore loin d'être parvenu au terme de ce qu'implique l'oralité. )

« *Verba volant, scripta manent* »

Deux termes, deux modes de transmission s'opposent.

Qui sont deux modes de penser.

En France, qui se veut héritière ( disons plus modestement « co-héritière ») de la Grèce et de Rome, l'affaire est entendue : l'Histoire, la Civilisation, l'Intelligence, tout commence à Sumer. Tout commence avec l'écriture ; cette écriture qui culminera un jour avec l'Écriture.

Et si, justement, « tout » n'était pas « entendu » ?

( Déjà, on dit « entendu » et non pas « lu ». Vous avez vu ? )

Il est curieux de constater à quel point les énormités les plus énormes, parce qu'elles ont été écrites et mille fois recopiées, ont fini par accéder au rang de vérité incontestable. Non, l'Histoire, la Civilisation, l'Intelligence n'ont pas commencé à Sumer ; oui, il y avait des êtres humains qui pensaient, au siècle de Périclès, ailleurs que sur le pourtour méditerranéen ...

Ils pensaient et certains même écrivaient avec d'autres écritures que celle dont la naissance est attribuée à Sumer.

D'autres pensaient aussi et avaient choisi de ne pas écrire.

Les Celtes en faisaient partie.

Leur histoire, du coup, n'est reconnue, « avérée », que transmise par les écrits de peuples qui les appelaient « barbares » parce qu'ils n'imaginaient pas que leur absence d'écriture puisse correspondre à un choix ; l'eussent-ils imaginé qu'ils ne l'auraient sans doute pas compris.

On a dit qu'ils étaient bêtes puisqu'ils ne savaient pas écrire.

Les hommes de la civilisation de la Tène, les quasi inventeurs du fer, de la moissonneuse, de la barrique et de bijoux tellement raffinés que leurs vainqueurs ( avec leur fer ) ont adopté le mot dans leur langue ... étaient-ils donc si bêtes ?

On a dit aussi que leurs prêtres, ces druides à qui Jules César reconnaît une étonnante compétence en astronomie, avaient interdit l'écriture pour mieux conserver leur pouvoir en restant seuls maîtres d'un savoir dont la transmission orale était entre leurs mains ... S'ils n'avaient voulu que cela, ils auraient imaginé une écriture secrète ; une écriture ésotérique, élitiste comme les runes nordiques, les idéogrammes chinois, les glyphes mayas ou les hiéroglyphes égyptiens.

Ils le firent d'ailleurs vers le 1<sup>er</sup> ou le 2<sup>ème</sup> siècle avec les ogham ...

La vérité est infiniment plus simple : les Celtes ont choisi de ne pas écrire pour la bonne raison que l'écriture leur est apparue comme un obstacle au libre développement de la pensée.

« *Verba volant, scripta manent* »

Pour se développer, la pensée doit pouvoir s'envoler et surtout pas être entravée, se figer, rester.

Il y a les civilisations de l'écriture et les autres.

Les Celtes font partie des autres.

Lorsque la Révélation chrétienne s'est incarnée il y a 2000 ans, il y a eu ceux qui l'ont mise par écrit et se sont refusés à admettre toute autre forme de transmission – confiscation - et il y a eu ceux qui ont affirmé qu'en plus du Nouveau Testament, tout essentiel et hautement vénérable qu'il soit, il y aurait toujours le Grand Livre non écrit de la Création, en marche depuis le fameux Big-Bang décrit par l'abbé Georges Lemaître et ce jusqu'à la fin des temps.

Les Celtes se sont reconnus dans l'annonce de la Bonne Nouvelle par les seconds.

Mais, me direz-vous sans doute, « les Celtes » ? Qu'est-ce que cela signifie au juste ? Comment peut-on attribuer une décision aussi lourde de conséquence que celle de refuser l'écriture à l'ensemble d'un peuple aussi incroyablement hétérogène ?

Pour ce qui est de la décision ou du choix, personne ne peut déterminer son origine ; ni où, ni quand, ni par qui ; ni bien sûr comment ; tout ce que l'on peut dire c'est que tous ceux qui, individuellement ou par clans entiers, se sont un jour ralliés à l'écriture ... ont disparu en tant que « Celtes » ; ils se sont fondus dans la civilisation dominante, issue de l'expression écrite.

Parce que « écriture » et « oralité » ne débouchent pas du tout sur des sociétés comparables. Les premières seules, sont à même de transmettre des sciences exactes, des données précises et exploitables, d'organiser politiquement de façon durable : de créer des cités puis des Empires. De s'installer ; de « rester » : « *scripta manent* ».

On crée un empire avec un abécédaire mais non avec des « Séries » psalmodiées. Vous connaissez tous, bien sûr, ce chant mythologique qui ouvre si magistralement le Barzaz-Breiz . Comment construire un empire avec ce jeu de questions-réponses entre le druide et l'enfant ? Un rêve, je ne dis pas.

Bien entendu quelqu'un va finir par m'arrêter : mais vos Celtes, dira-t-il, vos saints fondateurs, vos Bretons, jusqu'à Théodore de la Villemarqué ... tous ont fini par se rallier à l'écriture ; à la Civilisation.

C'est exact. Mais, à leur manière.

Lorsque le peuple irlandais, le seul à n'avoir jamais été conquis par Rome, adopte l'écriture, c'est avec l'arrivée de l'Écriture. Ce sont les moines qui s'y mettent les premiers et ils inventent aussitôt ... l'enluminure. L'écriture, oui, mais sous réserve de l'accompagner de tout l'imaginaire possible ; sous réserve de lui interdire de rester bêtement utilitaire, collée au sol ; lui interdire de ne plus pouvoir s'envoler ... Le Livre de Kells, cet évangélaire commencé à Iona par saint Colomcille au VIème siècle, conservé à Trinity Collège à Dublin, en témoigne amplement : l'écriture ? Oui, bien sûr ; oui, c'est nécessaire ; oui, on ne peut plus faire « sans » ; mais en restant nous-même : en conservant cette identité façonnée par l'oralité voulue.

Nous y arrivons ; l'ultime question est là : dans quel livre trouver cette « identité façonnée par l'oralité voulue » ?

Dans un livre ? Que nenni !

Cette identité n'est pas enfermée dans un livre ; elle ne le pourrait pas ; elle ne peut vivre qu'à l'air libre ; que dans la langue, quand bien même aura-t-on du se résoudre à l'écrire.

C'est la langue bretonne elle-même qui contient, enrichit, véhicule et transmet notre identité.

L'« *Emsav* » du barde, c'est le relèvement de notre langue.

« *Komzit brezhoneg, mar plij !* »

Retour sur terre ; retour à la question posée ; retour à cet « *emsav* » contenu dans le Barzaz Breiz.

« Sois toi-même » ne peut s'exprimer qu'au travers de la langue. C'est elle qui contient la nature de ce que nous sommes et devons être.

Théodore de la Villemarqué en avait-il une conscience explicite ?

Explicite ? Sans doute pas ; même si j'ai pu relever dans sa correspondance de vraies interrogations sur l'étonnante puissance de cette oralité dont il s'est fait le chantre toute sa vie.

Mais surtout, n'est-il pas incohérent de se poser ce genre de question ? Peut importe que le Barde ait eu ou n'ait pas eu une conscience explicite de ce qu'impliquait son engagement pour la langue puisqu'il s'agit justement d'un engagement en faveur la vie. Pour l'avenir. Pour un avenir qu'il ne pouvait connaître et que nous ne connaissons pas nous-mêmes.

L'oralité, c'est le vivant, le palpitant, ce sont tous les possibles possibles : c'est la vie.

Le monde de l'écriture commence par la confiscation de la mémoire : lorsqu'il la restitue, c'est souvent avec la formule, tellement classique qu'on en oublie la nostalgie désespérante : « il était une fois ... »

Le monde de l'oralité nous invite à son contraire : « il sera une fois ... »

C'est l'avenir qui compte. La quête du Graal n'est pas terminée. Lez-Breiz devra se réveiller.

« Il sera une fois ... »

Dieu merci, il y aura à nouveau, un jour et toujours, un enfant pour s'éblouir au passage d'un chevalier vieillissant ...

En attendant, penchons-nous un instant sur cette langue pour tenter d'y découvrir la nature des trésors qui s'y sont lentement déposés. Fossilisés.

« Fossilisés » ? Savez-vous bien ce qu'est une rivière fossile ? Une rivière qui s'est enterrée pour ne pas s'évaporer ; une eau vive prête à rejaillir.

Cette langue nous donne mille clefs sur nous-même et nous ne le savons toujours pas.

Avec elle, par exemple, tenez ! nous accédons de plain-pied à cette notion de concept si péniblement atteinte par la pensée grecque ... Eh ! oui ; quelle autre langue fait saisir le général avant le particulier ? Quelle autre langue, grâce à l'usage du collectif, annonce l'idée avant son application ?

« *Gwez* », « *gwezenn* », « *gwezennoù* » ...

« l'Arbre », « un arbre », « des arbres » ...

Mais si, par le fait, l'arbre ne risque plus de cacher la forêt, cette forêt ne va-t-elle pas en profiter pour étouffer l'arbre ?

Saisir l'ensemble d'emblée ne comporte-t-il pas le danger de massifier ? Si le peuple précède la personne, celle-ci conservera-t-elle sa place ou sera-t-on condamné à passer directement à la tristesse incommensurable de l'individu interchangeable promis par la mondialisation ?

L'antidote est dans la langue.

L'antidote : « *mil dén* » ( mille « homme ») et non pas l'inquiétant barbarisme « *mil dud* » (mille « hommes ») qui laisserait entendre que la singularité s'est comme dissoute dans le groupe ... Le breton, et avec lui toute langue celtique, conserve obstinément le singulier quel que puisse être le nombre ... Allez-donc bâtir un empire avec cette puissance d'anarchie !

Essayez même d'imaginer une orthographe unifiée !

Merveilles de cette langue restée des siècles sans verbe de possession ; sans verbe « avoir » mais avec pas moins de cinq façons d'être ; vous pouvez compter ! ... Langue de poésie dont l'auxiliaire principal, l'auxiliaire à tout faire ... est le verbe « faire ». Rêver, oui, mais agir.

Langue des peintres – on peut le souligner à Pont-Aven – lorsque « *glas* », le bleu de l’océan adopte la couleur d’une pelouse, « *glazenn* » ...

Langue de contemplation mystique ; seule langue dans laquelle la gratitude de l’homme se fait exact écho de la miséricorde divine ... Eh ! oui ... Dans cette année de jubilé voulue consacrée à la miséricorde, quel Breton s’est levé pour clamer « *Trugarez !* » ?

Clamer d’autant plus fort que l’heure peut sembler bien inquiétante.

Le monde de l’écriture, avec l’informatique, est passé à la vitesse supérieure. Il avait déjà bâti des dizaines d’empires qui, tous, se sont écroulés ; à chaque fois, il a bâti plus grand, plus puissant, plus destructeur ; aujourd’hui, les big-data en monopolisant la mémoire, lui ouvrent des perspectives proprement terrifiantes.

« Lorgnez » et « le More du roi » n’ont jamais disposé de forces plus gigantesques. L’enfant Lez-Breiz devra-t-il se réveiller ... en *hacker* ?

... Mais ceci, c’est la suite de l’histoire.

« Il sera une fois ... »

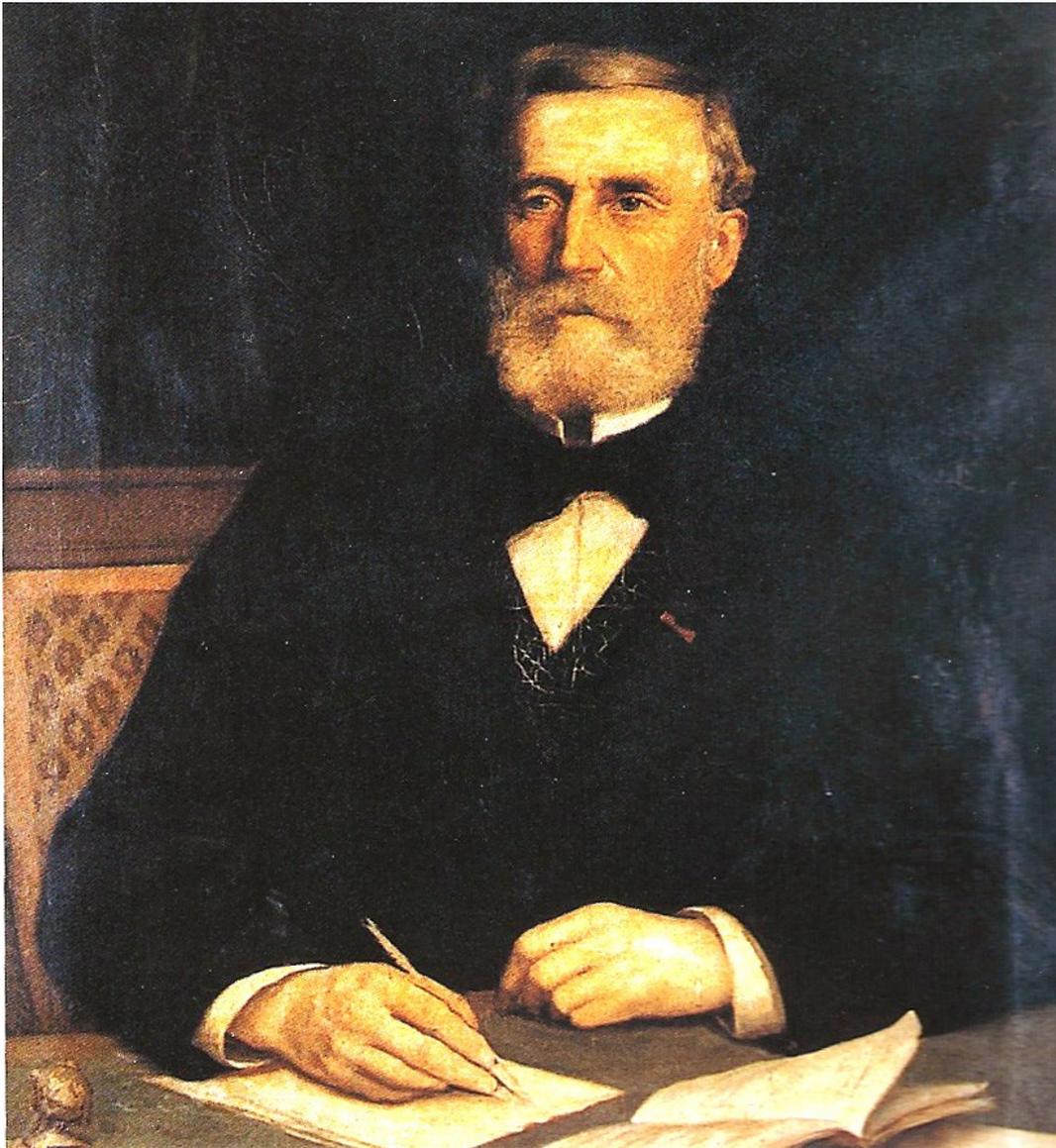
« *Ur wech kentañ a vezo ...* »

***Yves de Boisanger***

Chapelle de Trémalo

Le 10 août 2016





ISSN 2105-7184

**Imprimerie BRUNEAU**

**37, rue de la Motte-Baril**

**35000 RENNES**